



CONSEIL D'AGGLOMERATION

du 21 MAI 2014 – 20:45

Ordre du jour

Approbation de la séance précédente

Compte rendu des délibérations du Bureau et décisions du Président

Ordre du Jour (*rapports joints*)

FINANCES

01 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE MONSIEUR LE RECEVEUR

03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET AMENAGEMENT

05 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET TRANSPORT

06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET DECHETS

07 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS

08 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

09 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET AERODROME

11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET SPANC

13 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET VENTE D'EAU

14 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET TOURISME

15 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 DES BUDGETS PRINCIPAL ET AMENAGEMENT

16 – RESIDENCE JEAN LEFORT – MODIFICATION DE TARIFICATION DES APPARTEMENTS 20 ET 22

17 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX : REMBOURSEMENT DE TVA

FONCIER – AMENAGEMENT

18 - CHOISY AU BAC – ZAC DU MAUBON – ACQUISITION DE PLUSIEURS PARCELLES APPARTENANT A L'EPFLO

19 - SAINT SAUVEUR – CENTRE-BOURG – VENTE DU LOT N°2 A LA SARL CHRYSTAL

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

20 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

21 - COMPIEGNE-MARGNY-LES-COMPIEGNE – ETUDE URBAINE DU QUARTIER DE LA GARE – CHOIX DU PRESTATAIRE

22 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – DATION EN PAIEMENT BOUCHEZ

23 - VENETTE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

24 - VIEUX MOULIN - REFECTION DU PRIEURÉ DE SAINT PIERRE EN CHASTRES – PROLONGATION DU CHANTIER – PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC « UN CHATEAU POUR L'EMPLOI »

25 - VIEUX MOULIN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – CHOIX DU DELEGATAIRE

26 – COMMUNES DE L'ARC : AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DU VERRE : PASSATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SMVO ET L'ARC

27 - VENETTE – ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR – PASSATION D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE QUINTANA

ADMINISTRATION

28 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

29 – SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE : RETRAIT DES COMMUNES DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL, MORTEFONTAINE, ORRY-LA-VILLE ET PLAILLY

30 - RECYCLERIE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'ARC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

31 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION COMPIEGNE POLE TECHNOLOGIQUE

32 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL URBANISME

33 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

34 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

35 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES

36- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE COMPIEGNE

37 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE

38 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ESCOM

39 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

40 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART)

41 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CLUB DES VILLES CYCLABLES

42 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE OISE LA VALLEE

43 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE DE LA FLAQUE A JAUX (AFUL)

44 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE « OISE EST INITIATIVE » - PFIL

45 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE CHARLES DE GAULLE

46 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARTENAIRES DIESTER

47 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA – EX CETMEF)

48 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

49 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON

50 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SA HLM 60

51 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CONFERENCE SANITAIRE

52 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EQUIPEMENT

53 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

01 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46



FINANCES

01 - VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Bernard HELLAL est désigné pour remplir les fonctions de Président.

Lors de l'année 2013, l'ARC a mandaté 122 523 594,53 € de dépenses et a enregistré 141 970 795,55 € de recettes dans le cadre de l'ensemble de ces budgets (principal et annexes).

- Investissement	Dépenses	47 464 852,62 €
	Recettes	46 437 641,39 €
	SOLDE	-1 027 211,23 €
- Fonctionnement	Dépenses	75 058 741,91 €
	Recettes	95 533 154,16 €
	SOLDE	20 474 412,25 €
- Total	Dépenses	122 523 594,53 €
	Recettes	141 970 795,55 €
	SOLDE	19 447 201,02 €

Cet excédent global de clôture de **19 447 201.02 €** peut être ventilé par budget à savoir :

- Budget Principal	5 795 599.42 €
- Budget Aménagement	- 2 094 527.92 €
- Budget Transport	587.20 €
- Budget Déchets Ménagers	4 131 868.78 €
- Budget Hôtel de projets	122 623.38 €
- Budget Résidence Personnes âgées	10 580.32 €
- Budget Aire gens du voyage	1 124 830.86 €
- Budget Aéroport	733 069.71 €
- Budget Assainissement	3 720 148.87 €
- Budget SPANC	279 281.21 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2013 de l'ARC et confirme les reprises anticipées de résultats des budgets Principal et Aménagement effectués lors du vote des deux budgets primitifs 2014 en date du 20 mars 2014.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

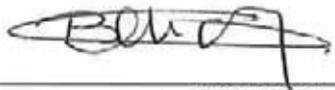
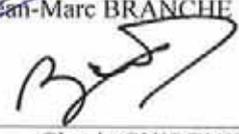
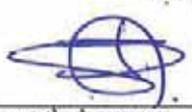
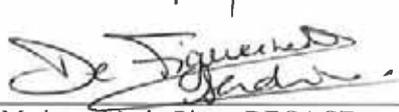
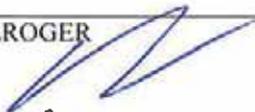
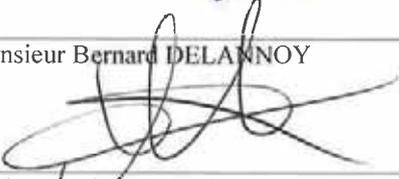
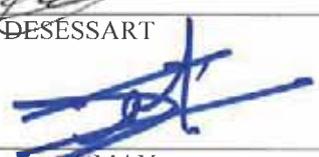
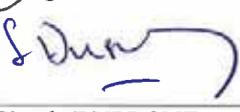
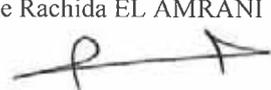
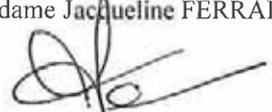
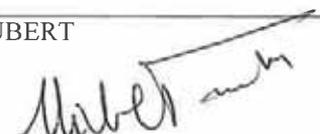
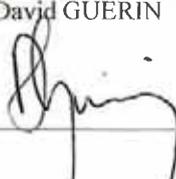
Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

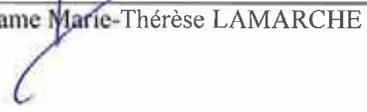
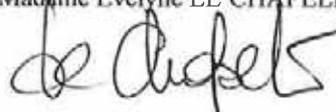
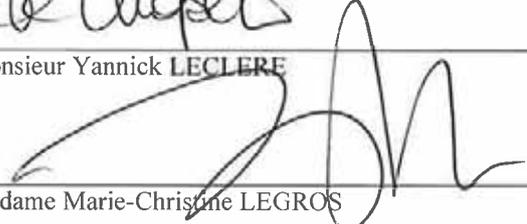
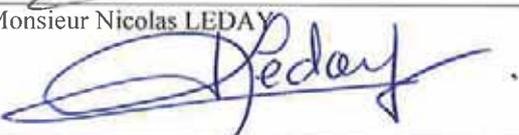
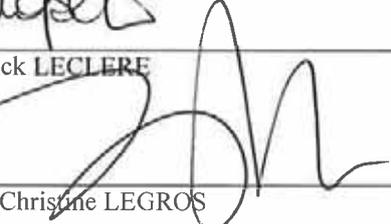
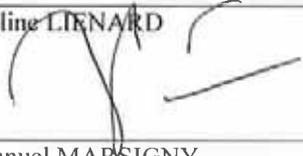
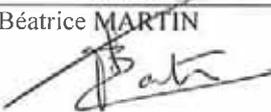
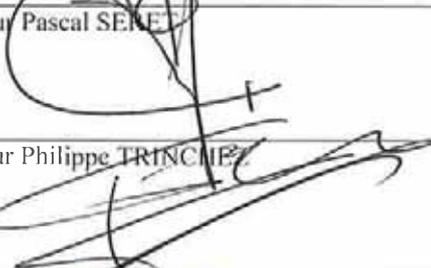
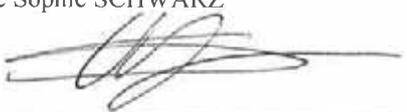
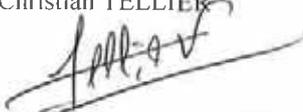
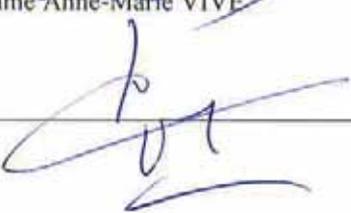


**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
DES BUDGETS PRINCIPAL – AMENAGEMENT –
RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES –
TRANSPORT – ASSAINISSEMENT – SPANC –HOTEL
DE PROJETS – GENS DU VOYAGE – DECHETS
MENAGERS – TOURISME –
SERVICE DE L’EAU - AERODROME**

ANNEE 2013

**CONSEIL D’AGGLOMERATION
DU 21 MAI 2014**

Monsieur Eric BERTRAND 	Monsieur Philippe BOUCHER 
Monsieur Jean-Marc BRANCHE 	Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ 
Monsieur Jean-Glaude CHIREUX 	Madame Astrid CHOISNE 
Madame Sandrine de FIGUEIREDO 	Monsieur Eric de VALROGER 
Madame Marie-Pierre DEGAGE 	Monsieur Bernard DELANNOY 
Monsieur Jean DESESSART 	Madame Solange DUMAY 
Monsieur Bérenger DUMAY 	Monsieur Claude DUPRONT 
Madame Rachida EL AMRANI 	Madame Jacqueline FERRADINI 
Monsieur Michel FOUBERT 	Madame Arielle FRANCOIS 
Monsieur Jean-Claude GRANIER 	Monsieur David GUERIN 

Monsieur Jean-Noël GUESNIER 	Monsieur Eric HANEN 
Monsieur Robert HARDIVILLIER 	Monsieur Bernard HELLAL 
Madame Marie-Thérèse LAMARCHE 	Madame Evelyne LE CHAPELLIER 
Monsieur Jean-Pierre LEBOEUF 	Monsieur Yannick LECLERE 
Monsieur Nicolas LEDAY 	Madame Marie-Christine LEGROS 
Madame Sylvie LEMONNIER MOREL 	Madame Jacqueline LIENARD 
Monsieur Philippe MARINI 	Monsieur Emmanuel MARSIGNY 
Madame Béatrice MARTIN 	Madame Sylvie OGER-DUGAT 
Monsieur Laurent PORTEBOIS 	Madame Dominique RENARD 
Monsieur Pascal SENEZ 	Madame Sophie SCHWARZ 
Monsieur Philippe TRINCHEZ 	Monsieur Christian TELLIER 
Monsieur Richard VALENTE 	Madame Françoise TROUSSELLE 
Madame Anne-Marie VIVÉ 	Monsieur Eric VERRIER 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE MONSIEUR LE RECEVEUR

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

02 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 DE MONSIEUR LE RECEVEUR

Le Compte Administratif de l'exercice 2013 de l'ARC fait apparaître un excédent global de clôture de **19 447 201.02_€** réparti comme suit :

Investissement	-1 027 211,23 €
Fonctionnement	20 474 412,25€
Solde	19 447 201,02 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu, le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion 2013 qui correspond aux écritures de Monsieur le Receveur,

ADMET que les opérations effectuées par le comptable au titre de l'année 2013 pour l'ensemble des budgets sont définitivement arrêtées aux chiffres qui vous sont présentés.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

44712 TOURISME CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS , le - 4 MARS 2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de TOURISME CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne , le 24 Mars 2014
Le Trésorier
Francis VALETTE



Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21 Mars 2014 par l'organe délibérant.

Compiègne de Président,
Philippe MARIN
60200 Maire de Compiègne



44705 DECHETS MENAGERS CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS, le - 4 MARS 2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



Marie-Françoise S. B. B. B.
Comptable Supérieure Titulaire
Département de la Somme
Lieu de travail : Beauvais

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de DECHETS MENAGERS CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne, le 24 mars 2014

Le Trésorier
Francis VALLETTE



Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21 Mars 2014 par l'organe délibérant.

le 21. V. 2014

Le Président
Philippe MARIN
Maire de Compiègne



Page 58

HER046-010111.V1

Accusé de réception en préfecture
DE
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014

44706 TRANSPORTS INTERCOMMUNAUxCARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS, le 4 MARS 2014



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de TRANSPORTS INTERCOMMUNAUxCARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne, le 24 mars 2014



Francis VALLET

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21 Mars 2014 par l'organe délibérant.

A Compiègne, le 26.6.2014

Le Président,



Philippe MARIN
Maire - Maire de Compiègne



44707 SPANC CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS , le 14 FEV. 2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SPANC CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A COMPIEGNE , le 21/02/2014

Le Trésorier
François VALETTE

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21/02/2014 par l'organe délibérant.

AGGLOMERATION COMPIEGNE
* 60200 *
Philippe MARIN
Maire - Maire de COMPIEGNE
le 21/02/2014

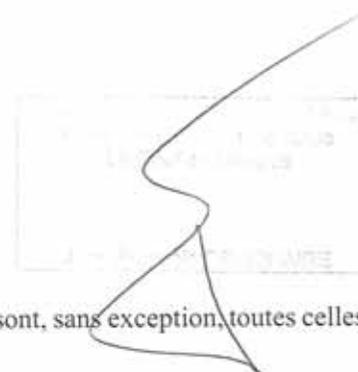
Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014

44708 AERODROME CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A Beauvais, le 20/11/2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AERODROME CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne, le 21/11/2014

Le Trésorier
Francis VALETTE

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21.11.2014 par l'organe délibérant.

le 21.11.2014
Philippe MARIN
Maire de Compiègne



Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014

44709 ACCUEIL GENS DU VOYAGE CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS , le - 4 MARS 2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Pour le Directeur Départemental des
Finances Publiques de l'Oise
L'inspecteur des Finances Publiques
ELIENNE F. PUNZÉZ

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de ACCUEIL GENS DU VOYAGE CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne , le 24 mars 2014

Le Trésorier
François V...

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 24 Mars 2014 par l'organe délibérant.

le 24. 6. 2014

de Président,

Philippe MARINI
Maire - Maire de COMPIEGNE

Accusé de réception en préfecture
DE
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014



44711 HOTEL DE PROJETS CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A *Beauvais* , le *20/2/2014*

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de HOTEL DE PROJETS CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A **COMPIEGNE** , le *21/2/2014*
Le Trésorier
Francis VALETTE

Vu par *Philippe MARIN* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *21. Mai 2014* par l'organe délibérant.



Philippe MARIN
Président
Maire de COMPIEGNE
le *21.5.2014*

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014

44700 CA REGION COMPIEGNE
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS, le 18 MARS 2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Pour le Directeur départemental des
Finances publiques de l'Oise
Le Chef de Division
Jean-François DELIQUAIRE

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de CA REGION COMPIEGNE pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne, le 24 mars 2014
Le Trésorier
Francis VALETTE

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21 mai 2014 par l'organe délibérant.

le 21.5.2014
Le Président,
Philippe MARIN
Maire - Maire de COMPIEGNE





44701 SERVICE ASSAINT CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

- 4 MARS 2014

A BEAUVAIS

, le

Pour le Directeur Régional
François THOUVENOT
L'inspecteur d'Impôts
ELISABETH PORREZ

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SERVICE ASSAINT CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne

, le 24 mars 2014

Le Trésorier

Francis VALETTE

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21. Mai 2014 par l'organe délibérant.



Le Président,

, le 21. V. 2014

Philippe MARIN

Senateur - Maire de COMPIEGNE

Accusé de réception en préfecture
DE
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014

44702 SERVICE EAUX CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS, le 21/02/2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Pour le Directeur Départemental des
Finances Publiques de l'Oise
L'Inspecteur des Finances Publiques
VICTOR FOUSSAMBA

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SERVICE EAUX CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne, le 24 mars 2014
Le Trésorier
Francis VALETTE

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21 Mars 2014 par l'organe délibérant.



le 21.6.2014
Le Président,
Philippe MARIN
Maire de COMPIÈGNE

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014



44703 RPA CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS , le 14 MARS 2014

Pour le Directeur Départemental des
Finances Publiques et L. Que
L'Inspectrice des Finances Publiques
ELISABETH PORREZ

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de RPA CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Compiègne , le 24 mars 2014
Le Trésorier
Francis VALLETTE

Vu par qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21 Mai 2014 par l'organe délibérant.

Compiègne
Le Président
Philippe MARINI
Maire de COMPIEGNE



Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014

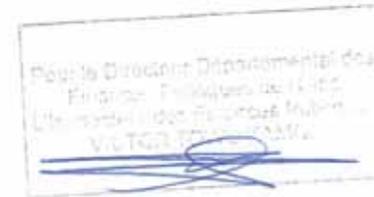


44704 AMENAGEMENT ZONES CARC
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A BEAUVAIS

, le 18 FEV. 2014



Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de AMENAGEMENT ZONES CARC pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A COMPIEGNE, le 21.02.2014
Le Trésorier
M. VAILLETTE

Vu par _____ qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le 21.02.2014 par l'organe délibérant.



le 21.02.2014
Le Président
Philippe MARIN
Sénateur - Maire de COMPIEGNE

Accusé de réception en préfecture
060-246001010-20140521-02-CA21-05-2014-
DE
Date de télétransmission : 22/05/2014
Date de réception préfecture : 22/05/2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

FINANCES

03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014

Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

03 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET PRINCIPAL

La nomenclature comptable M14 est obligatoire pour les communes et leurs groupements, ce qui se traduit par l'obligation de constater les résultats de chaque section (investissement, fonctionnement), et ensuite d'affecter ces résultats pour l'année suivante, étant entendu que le résultat de la section d'investissement est obligatoirement reporté en investissement.

Le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir un éventuel déficit de la section d'investissement. Après cette utilisation et dans le cas de l'existence d'un solde, ce dernier peut être soit affecté en investissement (compte 1068), soit conservé en fonctionnement sur le compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Le Compte Administratif 2013 du Budget Principal laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	735 907,16 €
Fonctionnement	Excédent	5 059 692,26 €
Total	Excédent	5 795 599,42 €

Compte tenu de l'absence de déficit de la section d'investissement, la totalité du résultat de fonctionnement peut être affecté au compte 002 : excédent de fonctionnement reporté.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2014 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 735 907,16 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement, soit 5 059 692,26 € en recettes de fonctionnement au compte 002.

Ces montants sont totalement conformes aux montants prévisionnels repris par anticipation au budget primitif 2014 du budget principal.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET AMENAGEMENT

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

04 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET AMENAGEMENT

Le Compte Administratif 2013 du Budget Aménagement fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Déficit	-	10 790 401,56 €
Fonctionnement	Excédent		8 695 873,64 €
Total	Déficit	-	2 094 527,92 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour 2014 :

- le report du résultat déficitaire de la section d'investissement de 10 790 401,56 € en dépenses d'investissement au compte 001 ;
- d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement de 8 695 873,64 € à la section d'investissement en 1068.

Ces montants sont parfaitement conformes aux montants repris par anticipation lors du vote du budget aménagement 2014, le 20 mars dernier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

FINANCES

05 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET TRANSPORT

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

05 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET TRANSPORT

Rapporteur : M. PORTEBOIS

Le Compte Administratif 2013 du Budget Transport fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	0 €
Fonctionnement	Excédent	587,20 €
Total	Excédent	587,20 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE en 2014 :

- Le report du résultat d'investissement : sans objet
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 587,20 € au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET DECHETS

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

FINANCES

06 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET DECHETS

Le Compte Administratif 2013 du Budget Déchets Ménagers laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Déficit	- 126 332,62 €
Fonctionnement	Excédent	4 258 201,40 €
Total	Excédent	4 131 868,70 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2014 :

- Le report du déficit de la section d'investissement de 126 332,62 € en dépenses d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement en priorité à la couverture du déficit d'investissement pour 126 332,62 € (compte 1068) et le solde soit 4 13 868,70 € en résultat de fonctionnement reporté (compte 002).

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

07 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44
Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de votants : 46

FINANCES

07 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET HOTEL DE PROJETS

Le Compte Administratif 2013 du Budget Hôtel de Projet fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	119 878,96 €
Fonctionnement	Excédent	2 744,42 €
Total	Excédent	122 623,38 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 119 878,96 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 744,42 €, en résultat de fonctionnement reporté, compte 002

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

**08 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET RESIDENCE
POUR PERSONNES AGEES**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

08 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

Le Compte Administratif 2013 du Budget Résidence pour Personnes Agées fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	10 580,32 €
Fonctionnement	Excédent	0 €
Total	Excédent	10 580,32 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2014 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 10 580,32 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement : sans objet.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

09 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

09 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET GENS DU VOYAGE

Le Compte Administratif 2013 du Budget Gens du Voyage fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	1 125 843,74 €
Fonctionnement	Déficit	- 1 012,88 €
Total	Excédent	1 124 830,86 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report de la section d'investissement excédentaire de 1 125 843,74 € en recettes d'investissement au compte 001.
- L'affectation du résultat de la section de fonctionnement déficitaire en dépenses de fonctionnement au compte 002.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET AERODROME

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

10 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET AERODROME

Le Compte Administratif 2013 du Budget Aéroport fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	733 069,71 €
Fonctionnement	Excédent	0 €
Total	Excédent	733 069,71 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE : en 2014 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 733 069,71 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat de fonctionnement : sans objet.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

Projet de délibération

Conseil Agglomération du 21 mai 2014

FINANCES

11 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. PORTEBOIS

Le Compte Administratif 2013 du Budget Assainissement fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	2 365 659,31 €
Fonctionnement	Excédent	1 354 489,56 €
Total	Excédent	3 720 148,87 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2014 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 2 365 659,31 € en recettes d'investissement au compte 001.
- D'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 354 489,56 € en résultat de fonctionnement reporté, compte 002

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

FINANCES

12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET SPANC

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

12 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET SPANC

Le Compte Administratif 2013 du Budget SPANC laisse apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	258 281,73 €
Fonctionnement	Excédent	20 999,48 €
Total	Excédent	279 281,21 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2013 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 258 281,73 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 20 999,48 € en résultat de fonctionnement reporté, compte 002

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

13 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET VENTE D'EAU

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

13 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET VENTE D'EAU

Le Compte Administratif 2013 du Budget Service de l'eau fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	4 540 302,02 €
Fonctionnement	Excédent	1 088 370,08 €
Total	Excédent	5 628 672,10 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2014 :

- Le report du résultat excédentaire de la section d'investissement de 4 540 302,02 € en recettes d'investissement au compte 001 ;
- L'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 1 088 370,08 € en résultat de fonctionnement reporté, compte 002

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

14 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET TOURISME

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

14 - AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU BUDGET TOURISME

Le Compte Administratif 2013 du Budget Tourisme fait apparaître les résultats suivants :

Investissement	Excédent	0 €
Fonctionnement	Déficit	- 5 532,91 €
Total	Déficit	- 5 532,91 €

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE pour l'année 2014 :

- Report du résultant d'investissement : sans objet
- Affectation du résultat déficitaire de la section de fonctionnement de 5 532,91 € en dépenses de fonctionnement au compte 002.

Le financement de ce déficit sera pris en compte dans le cadre du document budgétaire qui vous sera soumis au cours de la séance du Conseil d'Agglomération du 21 mai 2014.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

15 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 DES BUDGETS PRINCIPAL ET AMENAGEMENT

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

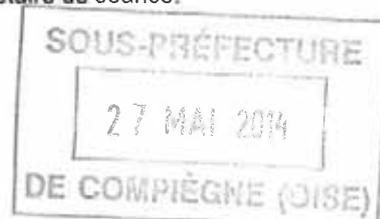
Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné **secrétaire de séance**.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46



FINANCES

15 – VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DES BUDGETS ANNEXES ET DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 DES BUDGETS PRINCIPAL ET AMENAGEMENT

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil d'Agglomération a approuvé les budgets primitifs 2014 de la Résidence pour Personnes Agées, le SPANC, le service de l'eau, l'assainissement, les déchets, l'aérodrome, les gens du voyage, le tourisme, le transport et l'hôtel de projets qui s'équilibrent en dépenses et en recettes à 40 431 959,00 € répartis comme suit :

Budget Résidence pour Personnes Agées	447 250,00 €
Budget Service de l'eau	1 597 000,00 €
Budget SPANC	12 000,00 €
Budget Assainissement	7 957 194,00 €
Budget Déchets	6 753 000,00 €
Budget Aérodrome	150 680,00 €
Budget Gens du Voyage	836 470,00 €
Budget Tourisme	509 385,00 €
Budget Hôtel de projets	561 850,00 €
Budget Transports	7 204 130,00 €
TOTAL	40 431 959,00 €

Compte tenu des affectations des résultats du compte administratif 2013, il est proposé d'adopter les budgets supplémentaires 2014 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes dans le tableau annexé.

La présente décision budgétaire modificative prend en compte également l'adaptation des dépenses et des recettes sur le budget principal et le budget aménagement et confirme les montants des résultats 2013 repris par anticipation lors du vote des budgets le 20 mars 2014.

Budget Principal	60 773 182,33 €
Budget Aménagement	49 511 927,12 €
TOTAL	110 285 109,45 €

Une note explicative est jointe à ce rapport.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Les budgets supplémentaires 2014 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes tel que définies dans le tableau ci-annexé,
- l'adaptation des dépenses et des recettes sur le budget principal et le budget aménagement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

FINANCES

16 – RESIDENCE JEAN LEFORT – MODIFICATION DE TARIFICATION DES APPARTEMENTS 20 ET 22

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

16 – RESIDENCE JEAN LEFORT – MODIFICATION DE TARIFICATION DES APPARTEMENTS 20 ET 22

L'ARC est propriétaire depuis décembre 2010 de la Résidence pour Personnes Agées Jean LEFORT, 1 rue du Four à COMPIEGNE.

La Résidence Jean Lefort comporte 63 appartements, répartis selon trois catégories : TYPE 1, TYPE 2 Mansardé et TYPE 2.

Actuellement, la Résidence comporte 17 F2, dont 9 F2 possèdent un double numéro et une double entrée. Cette spécificité permet par conséquent d'attribuer la partie chambre, possédant un numéro à part entière, à l'un ou l'autre des appartements voisins.

Tel le cas pour les appartements 20/21 et 22 de la Résidence.

Il s'avère que la locataire de l'appartement n° 20/21 ait des difficultés dans le règlement des loyers, et souhaiterait n'avoir à payer que le loyer d'un type 1, soit 183,75 € en moins par rapport à un type 2 actuellement.

C'est pourquoi une demande nous a été faite pour que la partie « chambre » de cet appartement lui soit retirée et affectée à l'appartement voisin, à savoir le n° 22 (type1).

Cette personne ayant réalisé des travaux de rénovation dans son appartement, elle souhaiterait ne pas avoir à déménager.

Par conséquent, il convient de procéder à la modification de catégorie de ces deux appartements.

En effet, le logement aujourd'hui numéroté 20/21 de type 2 pourrait devenir un logement de type 1 numéroté 20, et le logement 22 devenir un logement de type 2 numéroté 21/22.

Il convient de modifier également le montant de loyer attaché à ces appartements, à savoir :

- Le logement 22 d'un montant de loyer de 439,47 €, s'élèverait à 623,22 €
- Le logement 20 d'un montant de loyer de 623,22€, s'élèverait désormais à 439,47€

De plus, cette modification ne changerait pas le nombre total de type 1 et type 2 de la Résidence.

Cette modification pourrait être décidée de façon rétroactive, soit à compter du mois d'avril 2014.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Madame LIENARD,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE, la modification de ces deux appartements, en transformant l'appartement 20 en type 1 et l'appartement 22 en type 2.

DECIDE, la modification des montants de loyer selon ce nouveau découpage, à savoir, 623.22€ pour le logement 21/22, et 439.47 € pour le logement 20, de façon rétroactive, soit à compter du 1^{er} avril 2014.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FINANCES

17 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX : REMBOURSEMENT DE TVA

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FINANCES

17 - AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE JAUX : REMBOURSEMENT DE TVA

Par contrat du 7 juillet 2008, l'ARC a confié à la SARL GDV, sise 69 rue Théophile Decanis à MARSEILLE, l'exploitation, sous la forme d'un contrat d'affermage, de l'aire d'accueil des Gens du Voyage de JAUX, lequel contrat a pris fin le 26 juillet 2012.

En application de l'article 13 de la convention d'affermage précité, l'ARC versait aux fermiers une contribution forfaitaire annuelle, soumise à la TVA au taux alors en vigueur (19,6%).

A la suite d'un examen de la nature de cette contribution forfaitaire, la question s'est posée de la soumission à la TVA des sommes versées par l'ARC à la société GDV (ce sujet donnant lieu à des interprétations différentes selon les Directions Départementales des Finances Publiques).

L'ARC a alors saisi la Direction Générale des Finances Publiques qui, par lettre du 16 juillet 2013, a indiqué que cette TVA, payée sur l'aide forfaitaire mentionnée ci-avant a été acquittée à tort.

Dans ces conditions, il convient de solliciter auprès de la SARL GDV, le bénéfice du reversement de la TVA dont l'Etat a prononcé le dégrèvement. Le montant de la TVA à recevoir par l'ARC, correspondant à la durée de l'affermage, représente une somme de 240 686,29 euros.

Il vous est proposé de solliciter le reversement de la TVA de 240 686,29 euros auprès de la SARL GDV.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le reversement de la TVA de 240 686,29 € auprès de la SARL GDV,

PRECISE que la recette sera inscrite au Budget Gens du Voyage imputation 7718.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FONCIER – AMENAGEMENT

**18 - CHOISY AU BAC – ZAC DU MAUBON – ACQUISITION DE PLUSIEURS PARCELLES
APPARTENANT A L'EPFLO**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FONCIER - AMENAGEMENT

18 - CHOISY AU BAC – ZAC DU MAUBON – ACQUISITION DE PLUSIEURS PARCELLES APPARTENANT A L'EPFLO

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC du MAUBON sur la Commune de CHOISY AU BAC, lieudit « Le MAUBON », l'EPFLO a été chargé d'acquérir, par le biais du Plan d'Actions Foncières, un ensemble de parcelles afin de permettre l'aménagement de la future ZAC.

Lors d'une délibération prise lors du Conseil d'Agglomération du 19 décembre 2013, l'ARC avait décidé l'acquisition d'un ensemble de parcelles liée à la phase 1a de l'aménagement de la ZAC du Maubon pour une superficie de 12.402 m².

Cette cession avait été décidée pour un montant de 147.468,21 € avec versement de frais divers pour un montant de 8.003,88 €.

Toutefois, l'EPFLO nous a transmis un nouvel état relatif à l'acquisition de cet ensemble de parcelles, le montant devant faire l'objet d'un ajustement en fonction du règlement de frais d'acte.

En conséquence, il est proposé l'acquisition de cet ensemble de parcelles correspondant à la phase 1a du projet du Maubon, pour un montant de 148.448,94 €, avec versement de frais de portage d'un montant de 8.047,56 €.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 29 avril 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, l'acquisition par l'ARC d'un ensemble de parcelles sise à CHOISY AU BAC et représentant une superficie de 12402 m². Cette acquisition se fera auprès de l'EPFLO pour un montant de 148.448,94 €, et avec versement de frais divers pour un montant total d'environ 8.047,56 €.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

PRECISE, que la dépense soit 148.448,94€ HT, sera inscrite au Budget Aménagement, chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

FONCIER – AMENAGEMENT

19 - SAINT SAUVEUR – CENTRE-BOURG – VENTE DU LOT N°2 A LA SARL CHRYSTAL

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

FONCIER - AMENAGEMENT

19 - SAINT SAUVEUR – LOTISSEMENT DU CENTRE BOURG – VENTE DU LOT 2 A LA SARL CRYSTAL

Par délibération en date du 23 septembre 2010, le Conseil d'Agglomération avait décidé la cession d'un terrain de 1089 m² à CAP logement au prix de 106.930 € HT afin de réaliser 5 maisons en accession maitrisée.

CAP logement (groupe Procilia) ne pouvant réaliser l'opération, la société COBAT à travers la SARL Crystal se propose de reprendre l'opération à son compte pour réaliser l'opération, en accord avec la commune de Saint Sauveur et le groupe Procilia.

Le Conseil d'Agglomération a entériné cette cession par délibération le 3 juillet 2013, correspondant au lot n°2 du centre-bourg de SAINT SAUVEUR.

Cependant les conditions tarifaires de la délibération sont erronées. En effet, les conditions appliquées à la cession au profit de la SARL CRYSTAL sont identiques à celles appliquées à la cession initialement prévue au profit de CAP LOGEMENT, soit 106.930 € HT.

Une délibération rectificative est donc nécessaire.

Le Conseil d'agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur GRANIER,

Vu, l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement et de l'Urbanisme du 29 avril 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Vu, l'avis des Services Fiscaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, la cession par l'ARC au profit de la société CRYSTAL du lot n°2, d'une superficie de 1089 m², situé au centre bourg de SAINT SAUVEUR, pour un prix s'élevant à 106.930 € HT.

AUTORISE, Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Senateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

20 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

20 - CLAIROIX – REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG – DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE

Par délibération du 3 octobre 2013, le conseil d'agglomération a validé le lancement d'une étude pour la requalification du centre bourg de CLAIROIX suite à des acquisitions foncières. L'objet de cette étude est de cerner la faisabilité technique et économique de reconversion de bâtiments, la création de logements et l'aménagement d'espace public notamment d'une place.

Une consultation a été lancée et 5 offres ont été reçues.

Les critères de jugement des offres étaient compétences et méthodologie (50%), prix des prestations (50%).
Les offres ont été analysées et présentées à la commune de CLAIROIX.

L'offre la mieux-disante est celle de DURVILLE Architecte associé à divers bureaux d'études pour un montant de 39.625,00 € HT.

Suite à cette étude, la commune de Clairoix se chargera de la mission de suivi et réalisation des travaux afférents.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par Monsieur PORTEBOIS,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 29 avril 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 07 mai 2014,

Vu, la délibération du conseil communautaire du 03 octobre 2012,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, de retenir l'offre de l'atelier d'architecture Jacques Durville pour un montant de 39.625,00 € HT.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire,

PRECISE, que la dépense soit 39.625,00 € HT, sera inscrite au Budget Principal, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Sénateur Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

21 - COMPIEGNE-MARGNY-LES-COMPIEGNE – ETUDE URBAINE DU QUARTIER DE LA GARE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

21 - COMPIEGNE-MARGNY-LES-COMPIEGNE – ETUDE URBAINE DU QUARTIER DE LA GARE – CHOIX DU PRESTATAIRE

Dans le cadre de sa rénovation urbaine, le quartier de la gare de Compiègne – Margny-lès-Compiègne doit faire l'objet d'une étude pré-opérationnelle de diagnostic/programmation. Cette mission se décompose en deux phases.

Une première phase de diagnostic et définition des enjeux en tranche ferme, d'une durée d'environ 4 mois. Puis une seconde phase avec une première partie en assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi d'études thématiques et sectorielles (étude Pôle d'Echange Multimodal avec le SMTCO, diagnostic foncier SNCF/RFF, étude sur le bâtiment de la gare par GARES ET CONNEXIONS), et une seconde partie programmation avec l'élaboration de trois scénarii d'aménagement dont un qui sera approfondi en schéma directeur.

La durée de cette seconde phase en tranche conditionnelle étant liée à la réalisation des études thématiques, elle est estimée à environ 12 mois.

Suite à l'appel d'offres lancé en décembre 2013 et à l'analyse des 29 offres reçues le 10 février 2014, le Comité de pilotage composé d'élus de l'ARC et des partenaires du projet (SNCF/RFF, Conseil Régional, Conseil Général, SMTCO, etc..) s'est réuni une première fois pour établir une présélection de 5 candidats, qui ont par la suite été auditionnés lors d'une seconde assemblée.

A l'issue de cette dernière, le Comité de Pilotage a retenu à l'unanimité le groupement porté par le cabinet d'architecture et d'urbanisme LA FABRIQUE URBAINE. Cette équipe compte également 3 sociétés co-traitantes : TERRIDEV & GREEN CITY ingénierie (programmation urbaine/ingénierie environnementale); CIRCAM (mobilités/déplacements); ATEVE (VRD/gestion des eaux).

Cette offre représente un volume total de travail de 137 jours hommes, pour un montant de 94 350 € H.T, qui s'inscrit dans l'assiette subventionnable de 95 000€ H.T prévue pour cette étude et validé par le conseil d'agglomération du 14 novembre 2013.

Pour mémoire, cette étude est subventionnée à hauteur de 47 500€ par le Conseil Régional de Picardie, et à hauteur de 9 500€ par la Caisse des Dépôts.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté Monsieur FOUBERT,

Vu, l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 29 avril 2014,

Vu, l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

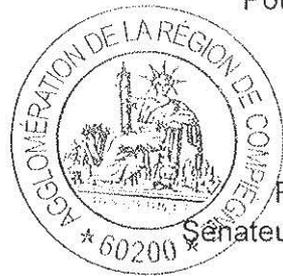
DECIDE, de retenir l'offre proposée par LA FABRIQUE URBAINE pour un montant de 94 350€ H.T.

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

PRECISE, que la dépense soit 94 350 € HT, sera inscrite au Budget Aménagement, Chapitre 011.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

22 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – DATATION EN PAIEMENT BOUCHEZ

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

22 - LA CROIX SAINT OUEN – ZAC DES JARDINS – DATION EN PAIEMENT BOUCHEZ

L'ARC avait, le 9 mars 2011, acquis de Monsieur Claude BOUCHEZ, les parcelles C 114 et C 113 pour une superficie de 1817 m² situées sur la commune de LA CROIX SAINT OUEN évaluées à 48.112,00 €. Ces parcelles étaient nécessaires à l'agglomération dans le cadre de la réalisation du projet de la ZAC des Jardins,

Dans le cadre des négociations, Monsieur BOUCHEZ avait souhaité bénéficier d'un échange de terrain et l'ARC s'est engagé à livrer un terrain à bâtir, à valeur égale soit 48.112,00 €, correspondant à 432 m² environ de terrain à bâtir. Cette livraison devait intervenir dans un délai de 24 mois à compter de la date de signature, soit au plus tard le 9 mars 2013.

Lors du lancement de la commercialisation de la ZAC des Jardins, l'ARC a, via l'inscription de privilège de vendeur, proposé en priorité à Monsieur BOUCHEZ le choix d'un des lots à bâtir.

Monsieur BOUCHEZ a souhaité retenir le lot n°8 d'une superficie de 659 m², donc plus importante.

En concertation avec Monsieur BOUCHEZ, il a été décidé le versement d'une soulte correspondant aux 227 m² supplémentaires. Le montant de cette soulte a été calculé sur la base de 140 €/HT/m², prix fixé par délibération du 21 février 2013 pour la commercialisation des terrains à bâtir. La soulte due par Monsieur BOUCHEZ s'élève donc à la somme de 31.780 €.

Cependant, ledit terrain à bâtir n'ayant pas été livré au 9 mars 2013, la somme de 48.112 € est productive d'intérêt au taux de 4% l'an, soit un montant de 3.848,96 € au titre d'indemnité de retard, à déduire du montant de la soulte.

Il reste donc à régler au titre de la soulte par Monsieur BOUCHEZ à l'ARC la somme de 27.931,04 €.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU, le rapport présenté par *Madame FERRADINI*

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures en date du 29 avril 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Vu l'avis des Services Fiscaux,

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE, la réalisation de la dation en paiement au profit de Monsieur BOUCHEZ, avec versement d'une soulte d'un montant de 27.931,04 €, pour la livraison d'un terrain à bâtir de 659 m².

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les compromis de vente et les actes authentiques de cession, ainsi que toutes les pièces et documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

23 - VENETTE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

AMENAGEMENT – URBANISME – GRANDES INFRASTRUCTURES

23 - VENETTE – PRESCRIPTION DE LA MODIFICATION N°7 DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil d'Agglomération du 15 avril 2011 a délibéré sur la cession d'une parcelle de 7704 m² au profit du groupe SOFIPROTEOL en vue de l'installation du projet BioTfuel (pilote industriel visant à mettre au point la fabrication de biocarburants de seconde génération) au Parc Technologique des Rives de l'Oise à Venette.

Aujourd'hui, l'emprise constructible définie au Plan d'Occupation des Sols n'autorise pas une implantation optimale pour le projet de l'entreprise.

Afin de favoriser le développement économique sur les parcs d'activité de l'ARC, il est proposé d'engager une procédure de modification n°7 sur ce secteur. Cette modification serait limitée à des évolutions du règlement graphique et écrit et ne porterait pas atteinte à l'économie générale du POS.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DELANNOY,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, d'approuver le lancement d'une procédure de modification n°7 du Plan d'Occupation de Venette.

CHARGE, Monsieur le Président ou son représentant d'établir le dossier et d'organiser la procédure décidée.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

**24 - VIEUX MOULIN - REFECTION DU PRIEURÉ DE SAINT PIERRE EN CHASTRES –
PROLONGATION DU CHANTIER – PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION
AVEC « UN CHATEAU POUR L'EMPLOI »**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

24 - VIEUX MOULIN - REFECTION DU PRIEURÉ DE SAINT PIERRE EN CHASTRES – PROLONGATION DU CHANTIER – PASSATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION AVEC « UN CHATEAU POUR L'EMPLOI »

Par délibération en date du 04/04/2013, votre assemblée a décidé de réaliser une première tranche de travaux sur le Prieuré de Saint Pierre en Chastres, qui consiste en la réfection intégrale de la couverture. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre d'un chantier d'insertion avec l'association « Un château pour l'emploi ».

La convention passée entre l'ARC et l'association « Un château pour l'emploi » d'une durée d'un an s'achève au 16/06/2014. Or, le chantier n'est pas terminé car de nombreuses contraintes ont entraîné un délai d'intervention plus important que prévu initialement, à savoir :

- travaux de reprise de la charpente,
- autorisation administrative (délivrance du permis de construire, recrutement du personnel, avis des Architectes des Bâtiments de France (ABF) sur les choix techniques, etc...)
- intempéries de l'hiver dernier,

Pour achever cette phase de travaux, il est nécessaire de prolonger le chantier d'insertion pour une durée de 6 mois environ soit jusqu'au 31/12/2014.

Il vous est donc proposé la passation d'un avenant n°1 à la convention relative à la mise en place d'une action d'insertion signée le 16 mai 2013.

Le coût résiduel pour l'ARC de cet avenant s'élève à **58 706,00 €**, ce qui portera le coût total du chantier d'insertion à 166 339,00 €.

Il est précisé que les coûts du matériel et matériaux restent inchangés par rapport à la prévision prévue dans la délibération du 04/04/2013.

Le projet de prolongation du chantier d'insertion a été présenté à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) DIRECCTE et a reçu une validation des instances de l'Etat.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Madame MARTIN,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 5 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

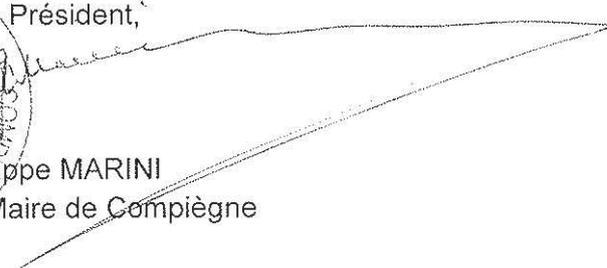
APPROUVE le dossier technique tel que présenté ci-dessus,

DECIDE la passation d'un avenant n°1 à la convention, relative à la mise en place d'une action d'insertion, signée le 16/05/2013 avec l'association « Un château pour l'emploi » pour une durée de 6 mois,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du Budget Tourisme.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 M A I 2014

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

**25 - VIEUX MOULIN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT –
CHOIX DU DELEGATAIRE**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

25 - VIEUX MOULIN – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – CHOIX DU DELEGATAIRE

Dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement des eaux usées, l'ARC doit assurer l'exploitation des systèmes d'assainissement des communes.

Le service assainissement de la commune de Vieux Moulin est délégué à la Société SAUR, et le contrat d'affermage expire le 30 juin 2014.

L'ARC a décidé, par délibération du 30 mai 2013, de retenir la délégation de service public comme mode de gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Vieux Moulin.

Le rapport de Monsieur le Président, qui vous a été adressé le 28 avril 2014, expose, conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan de la négociation et le motif du choix du candidat à retenir.

Les dernières offres tarifaires des candidats sont les suivantes :

Offres finales – contrat actuel	SAUR	LYONNAISE DES EAUX	NANTAISE DES EAUX
Dernière proposition tarifaire (€ H.T/m ³)	3,2113	3,778	2,919
Rémunération actuelle SAUR (2 ^{ème} sem. 2013) (€ H.T/m ³)	3.47		
Ecart rémunération actuelle / dernière offre	- 7,46 %	+8.88 %	- 15,88 %

La suppression de la part fixe permet de simplifier la gestion du service assainissement en alignant le mode de rémunération de la Nantaise des Eaux sur la redevance communautaire unique.

Les trois candidats ont tous intégré des prestations supplémentaires dans le contrat.

L'offre de la Nantaise des Eaux est la moins disante.

En comparaison à la rémunération actuelle, le tarif de la Nantaise des Eaux représente une économie de 15.88 %. Cette baisse du tarif s'accompagne d'une progression importante des prestations réalisées dans le cadre du contrat par le futur délégataire :

- Certification ISO 14001 propre au contrat,
- Inspection télévisée avec géolocalisation,
- Contrôle de conformité des branchements,
- Mise en œuvre du SIG communautaire avec application de la réforme des DICT,
- Renouvellement des branchements,
- Généralisation de l'autosurveillance réglementaire (au sens de l'arrêté du 22 juin 2007) sur l'ensemble du système d'assainissement (réseaux et station d'épuration),
- Prise en charge des impayés,

Aussi, il vous est proposé de retenir la Société Nantaise des Eaux comme exploitant du système d'assainissement de Vieux Moulin et d'autoriser la signature du contrat de délégation de service public pour une durée de 10 années.

La motivation de ce choix repose sur :

- Une valeur technique performante et des engagements en matière de renouvellement des équipements,
- Le prix le plus avantageux pour la collectivité,

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur RESSONS,

Vu le rapport de Monsieur le Président, en application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Environnement et des Risques Majeurs du 6 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 07 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la Société Nantaise des Eaux comme exploitant du système d'assainissement de Vieux Moulin,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à ce contrat pour une durée de 10 années et à accomplir les formalités de publicité correspondantes.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
1 abstention : Monsieur GUESNIER
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DE VIEUX MOULIN

CHOIX DU DELEGATAIRE - ECONOMIE GENERALE DU CONTRAT

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT

En application de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet du rapport

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 1411-5 du CGCT :

« Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention engage librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre. Elle saisit l'Assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat. ».

Ainsi, le présent rapport :

- vise, conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à expliciter les motifs du choix de la société candidate ;
- rappelle l'économie générale du contrat de délégation ;
- et suggère le choix du candidat NANTAISE DES EAUX comme délégataire du service public.

Rappel du déroulement de la procédure de délégation de service public

L'Agglomération de la Région de Compiègne a décidé par délibération n°9 du 30.05.2013 de retenir la délégation de service public comme mode de gestion du service d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Vieux Moulin.

La procédure de passation du contrat est celle des délégations de service public, définie aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Un avis d'appel public à candidature est paru dans les journaux et publications suivantes :

- Bulletin Officiel d'Annonces de Marchés Publics le 17.07.2013
- Le Moniteur le 19.07.2013
- Le Courrier Picard le 19.07.2013

La date de remise des candidatures a été fixée au 30.08.2013 à 11 H.

Suite à l'avis d'appel public à candidatures, les entreprises suivantes se sont portées candidates :

- LYONNAISE DES EAUX
- SAUR
- BERTRAND SA
- NANTAISE DES EAUX
- VEOLIA EAU

Les cinq candidats ont été admis à présenter une offre par la Commission de délégation de service public réunie le 09.09.2013.

L'Agglomération de la Région de Compiègne a remis à chacun des candidats agréés le dossier de consultation des entreprises comprenant notamment :

- le règlement particulier de la consultation
- le document programme de la consultation qui détermine les objectifs de l'ARC
- Les annexes techniques du cahier des charges
- Le tableau des propositions de modification au cahier des charges
- Le cadre détaillé de présentation financière du CEP à compléter en euros constant

La date de remise des offres était fixée au 09.12.2013 à 11 heures.

L'ouverture de plis s'est déroulée dans le cadre de la Commission de délégation de service public réunie le 10.12.2013.

Trois candidats ont remis une offre à l'Agglomération de la Région de Compiègne :

- LYONNAISE DES EAUX
- SAUR
- NANTAISE DES EAUX

Sur la base d'un rapport d'analyse comparative des offres, la Commission de délégation de service public a proposé le 29.01.2014 à M. le Président d'engager des négociations avec les candidats ayant remis une offre.

Des négociations ont été menées, et les candidats ont été auditionnés par l'Agglomération de la Région de Compiègne lors des journées du 19 et 27 février 2014.

Critères de jugement des offres

Les critères de jugement des offres tels que définis au règlement particulier de consultation, non hiérarchisés, sont énumérés ci-après :

- **Le critère financier :**
 - la qualité et la transparence des conditions tarifaires du service global d'assainissement des eaux usées rendu aux usagers de la commune de Vieux Moulin : coût du prix de l'eau du service pour l'utilisateur, pertinence du compte d'exploitation prévisionnel sur la durée du contrat, rapport qualité / prix du service.
 - la formule de révision des prix,
 - la garantie de l'équilibre financier du service délégué.

- **La valeur technique de l'offre** telle qu'elle ressort du mémoire technique et notamment les garanties offertes en matière de continuité du service public, de garanties sur l'assainissement des eaux usées de la commune de Vieux Moulin selon les dispositions définies précédemment, l'optimisation des moyens mis en œuvre, les compétences et la réactivité de l'équipe dédiée au service, la politique d'exploitation, d'entretien et de renouvellement des équipements d'exploitation et des locaux, la protection sanitaire et environnementale, le service aux usagers et les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs de l'ARC en matière de SIG.

- **Les engagements pour le service d'eau pour garantir :**
 - le respect des engagements contractuels : qualité de la gestion du service vis-à-vis des usagers, modalités d'assistance technique, délais d'intervention, actions et moyens menés en matière d'information et de communication, registres de doléances des usagers et des riverains ...).
 - le management de la qualité du service en matière de protection environnementale et de développement durable.
 - la qualité des moyens de communication et d'information auprès de la commune de Vieux Moulin et de l'Agglomération (transparence du service rendu, rapports annuels, rendus d'enquêtes, accès aux outils informatiques du fermier...),
 - la qualité de l'information transmise aux usagers (lisibilité de la politique d'exploitation du service et visibilité des coûts).

Offres des candidats

Les trois candidats ont pris en compte et répondu à l'ensemble des demandes exprimées par l'Agglomération de Compiègne dans le cadre du document-programme.

LYONNAISE DES EAUX, SAUR et NANTAISE DES EAUX ont remis une offre sur la durée de 10 ans (solution de base) conformément aux dispositions du document-programme.

A l'exception de LYONNAISE DES EAUX, SAUR et NANTAISE DES EAUX ont remis une offre sur la durée de 12 ans (solution variante) conformément aux dispositions du document-programme.

Les tarifs proposés sont les suivants :

<u>Tarifs de base au 1er septembre 2014</u>	Offres de base (10 ans)		
	Lyonnaise des Eaux	Saur	Nantaise des Eaux

FREQUENCE FACTURATION : DE	Semestrielle	semestrielle	annuelle
TARIFS DE BASE :			
Partie fixe (abonnement)	50 € /abonné/an	0 € /abonné/an	0 € /abonné/an (20 k€ / an facturé à l'ARC)
Partie proportionnelle au mètre cube	3.9000 € /m ³ /an	3.2673 € /m ³ /an	2.9560 € /m ³ /an
FACTURE TYPE INSEE :			
Facture d'assainissement pour 120 m ³ /an (part délégataire) <i>soit au mètre cube</i>	518.00 € /an 4.31666 € /m ³	392.076 € /an 3.2673 € /m ³	354.720 € /an 0.2956 € /m ³



Coût annuel du service délégué (délégataire)	119 685 €	88 550 €	100 000 €
Produit de la Redevance annuelle de l'ARC	52 767 €	52 767 €	52 767 €
Différence de coût à la charge de l'ARC :	66 918 €	35 783 €	47 233 €

Sur la base des trois critères de jugement définis au Règlement de consultation, le bilan de l'analyse des offres initiales avant négociation est le suivant :

	Lyonnaise des Eaux	Saur	Nantaise des Eaux
Valeur technique du Mémoire	Satisfaisant dans le cadre de la solution de base et conforme au cahier des charges	Satisfaisant dans le cadre de la solution de base et conforme au cahier des charges	Moyen par rapport aux engagements des offres concurrentes et conforme au cahier des charges
Aspects financiers	Moyen au regard de l'offre la mieux disant dans le cadre de la solution de base et des hypothèses retenues	Offre la mieux disant dans le cadre de la solution de base et des hypothèses retenues	Moyen au regard de l'offre la mieux disant dans le cadre de la solution de base et des hypothèses retenues
Engagements pour le Service	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

Les trois offres concurrentes répondent aux objectifs du cahier des charges mais traduisent les différences suivantes :

- L'offre Saur est la plus intéressante économiquement au regard des deux offres concurrentes. Seules Nantaise des Eaux et Saur ont remis une offre sur la durée variante de 12 ans.
- Les trois candidats doivent notamment justifier le niveau de certains postes de charges dans leur compte prévisionnel d'exploitation (CEP), notamment en ce qui concerne la dotation annuelle allouée au renouvellement contractuel des biens délégués.
- Les offres Saur et Lyonnaise des Eaux proposent des mémoires plus détaillés et engageants que Nantaise des Eaux pour répondre aux missions contractuelles :
 - o Exploitation et entretien des réseaux,
 - o Exploitation et entretien des postes de refoulement et du poste de transfert sous vide,
 - o Exploitation et entretien de la station d'épuration (y compris gestion des boues)
 - o Diagnostic permanent (ITV, enquêtes de conformité sur branchement)
 - o Gestion clientèle et services clientèle (accueil à Compiègne, contribution au fonds de solidarité pour le logement).

Au regard de ces offres initiales, les négociations ont été engagées avec les trois candidats et ont porté sur les points suivants :

- la structure de la tarification (pour les durées 10 ans et 12 ans ; suppression de la part fixe)
- la formule d'indexation des tarifs
- le programme d'exploitation, d'entretien et de curage des réseaux et des infrastructures de transport et de traitement des eaux usées (y compris gestion des boues)
- le programme du diagnostic permanent (ITV, enquêtes de conformité sur branchement)
- la dotation affectée au renouvellement contractuelle des équipements
- les engagements en matière de certification iso 14001 et de développement durable du service délégué
- les services en matière de gestion clientèle
- les hypothèses de facturation.

A l'issue des négociations, les dernières offres tarifaires des candidats sont les suivantes :

<u>Tarifs de base à la clôture des négociations au 10.03.2014</u>	Offres de base (10 ans)		
	Lyonnaise des Eaux	Saur	Nantaise des Eaux

FREQUENCE FACTURATION : DE	semestrielle	semestrielle	annuelle
TARIFS DE BASE :			
Partie fixe (abonnement)	0 € /abonné/an	0 € /abonné/an	0 € /abonné/an (0 k€ / an facturé à l'ARC)
Partie proportionnelle au mètre cube	3.778 € /m ³ /an	3.2113 € /m ³ /an	2.9190 € /m ³ /an
FACTURE TYPE INSEE :			
Facture d'assainissement pour 120 m ³ /an (part fermière) <i>soit au mètre cube</i>	453.36 € /an 3.7780 € /m ³	385.36 € /an 3.2113 € /m ³	350.00 € /an 2.9166 € /m ³



Coût annuel du service délégué (délégataire)	102 308 €	87 038 €	78 988 €
Produit de la Redevance annuelle de l'ARC	52 767 €	52 767 €	52 767 €
Différence de coût à la charge de l'ARC :	49 541 €	34 271 €	26 221 €

Sur la base des trois critères de jugement définis au Règlement de consultation, le bilan de l'analyse des offres au terme des négociations est le suivant :

	Lyonnaise des Eaux	Saur	Nantaise des Eaux
Valeur technique du Mémoire	Satisfaisant et conforme au cahier des charges et aux engagements négociés	Satisfaisant et conforme au cahier des charges et aux engagements négociés	Satisfaisant et conforme au cahier des charges et aux engagements négociés
Aspects financiers	Offre la moins intéressante dans le cadre des hypothèses retenues et par rapport à l'offre la moins disant : sur 10 ans : + 29,52 % sur 12 ans : + 35,81 % supérieure à l'offre la mieux disante	Offre moins intéressante dans le cadre des hypothèses retenues et par rapport à l'offre la moins disant : sur 10 ans : + 10,19 % sur 12 ans : +15,44 % supérieure à l'offre la mieux disante	Offre la plus intéressante Très satisfaisante dans le cadre des hypothèses retenues et au regard des offres concurrentes
Engagements pour le Service	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisant

Les offres SAUR, NANTAISE DES EAUX et LYONNAISE DES EAUX sont d'un niveau comparable en terme de valeur technique et d'engagements au regard des objectifs du cahier des charges.

LYONNAISE DES EAUX et NANTAISE DES EAUX ont accepté d'intégrer dans leur offre la suppression de la part fixe qui permet de simplifier la gestion du service assainissement en alignant le mode de rémunération du Délégué sur la redevance communautaire unique.

Enfin d'un point de vue économique, l'offre SAUR est la moins disant financièrement et a réduit ses tarifs de 1,30 %, supprimer l'impact des 20 000 € sur la part fixe de l'ARC par rapport à l'offre initiale tout en renforçant le niveau de ses engagements.

Par rapport à la rémunération actuelle, le tarif NANTAISE DES EAUX représente une économie de 12,5 %. Cette baisse du tarif s'accompagne d'une progression importante des prestations réalisées dans le cadre du contrat par le futur délégué :

- des engagements de continuité de service conformes aux exigences du service d'assainissement communautaire,
- un programme annuel d'entretien du réseau performant (curage préventif du réseau égal à 50 % du linéaire gravitaire total, une dératisation tout les deux ans),

- un programme de diagnostic permanent axé notamment sur l'inspection caméra de 50 % du réseau gravitaire et sur le contrôle de conformité de 140 branchements existants ,
- l'auto-surveillance réglementaire au sens de l'arrêté du 22 juin 2007, sur l'ensemble du système d'assainissement (réseau + station d'épuration),
- un programme annuel d'exploitation des postes (relèvement, transfert sous vide) et de la station d'épuration conforme aux exigences réglementaires et aux objectifs communautaires (sécurité sur ouvrages, protection sanitaire et environnementale),
- la prise en compte de la gestion des boues et des autres sous produits de traitement,
- un niveau de dotation de renouvellement cohérent avec le maintien qualitatif des équipements (17 529 k€/an)
- la création d'un centre d'exploitation technique et l'accueil clientèle sur le périmètre de l'ARC,
- la mise en œuvre d'un SIG du patrimoine délégué compatible avec le SIG communautaire,
- la mise en place d'un extranet dédié à la gestion partagée du service délégué,
- la certification ISO 14 001 propre au contrat
- le suivi annuel qualitatif de l'impact du rejet des eaux traitées sur le milieu naturel
- la participation active dans le cadre de l'établissement du bilan carbone de l'ARC et aux actions du plan climat énergie territorial de l'ARC
- une garantie à première demande.

En conséquence, au regard de l'analyse technique et financière des offres des trois candidats, je soumetts à l'approbation du Conseil d'Agglomération le choix de la société NANTAISE DES EAUX, ainsi que le projet de contrat dont l'économie générale est présentée ci-après :

a) motivation du choix

- offre présentant une valeur technique performante et des engagements en matière de renouvellement des équipements;
- offre financière la plus avantageuse pour la collectivité,

b) L'économie du contrat présentera les caractéristiques générales suivantes :

- la gestion en continu du service public d'assainissement de la commune de Vieux Moulin aux risques et périls de la société NANTAISE DES EAUX et qui intègre :
 - l'exploitation des réseaux d'assainissement (gravitaire et sous vide) et des postes de transport des eaux usées (relèvement et sous vide),
 - l'exploitation de la station d'épuration à la charge de NANTAISE DES EAUX,
 - l'évacuation, le traitement et la valorisation des boues et autres sous produits de traitement selon des filières agréées,
 - la gestion de la clientèle et de la facturation
- la rémunération du Délégué par un tarif de « part variable » uniquement,
- une garantie à première demande,
- la modernisation et le renforcement de la performance du service d'exploitation à la charge de NANTAISE DES EAUX qui comprennent :
 - la mise en place d'un SIG du patrimoine délégué compatible avec le SIG communautaire,
 - la mise en place d'un extranet dédié au service délégué,

- la télésurveillance complète de l'ensemble des postes de transport des eaux usées et de la station d'épuration, (y compris installation d'équipements de télésurveillance sur le poste de relèvement « Route Eugénie »),
 - le renforcement de la sécurité d'exploitation des réseaux par la pose de barres anti-chute sur tous les Postes de pompage,
 - l'auto-surveillance réglementaire au sens de l'arrêté du 22 juin 2007, sur l'ensemble du système d'assainissement de la commune de Vieux Moulin,
 - Des objectifs quantitatifs annuels d'exploitation assortis de l'application de pénalités :
 - nombre de curage des postes (relèvement, sous vide) : au minimum 2 fois par an,
 - Linéaire d'inspection télévisée des réseaux : 50 % du linéaire gravitaire sur 10 ans
 - Contrôles de conformité des branchements : 50 % du parc existant sur 10 ans
 - Suivi annuel qualitatif de l'impact du rejet des eaux traitées sur le milieu naturel,
 - une gestion patrimoniale cohérente des biens délégués sur la durée du contrat qui est assortie :
 - d'une dotation annuelle pour le renouvellement des branchements et des matériels tournants, électriques et électromécaniques,
 - du suivi des travaux de renouvellement dans un compte spécifique,
- la participation active de NANTAISE DES EAUX aux côtés de l'ARC pour ancrer la qualité, la durabilité et la performance du service d'assainissement :
- la certification ISO 14 001 du service d'assainissement,
 - la participation active dans le cadre de l'établissement du bilan carbone de l'ARC et aux actions du plan climat énergie territorial de l'ARC,
 - la création par NANTAISE DES EAUX d'un centre d'exploitation technique et dédié à l'accueil clientèle sur le périmètre de l'ARC.

L'Agglomération de la Région de Compiègne conservera la charge de :

- réaliser les investissements de premier établissement, de renforcement et d'extension,
- renouveler le génie civil et les canalisations,
- contrôler la bonne exécution du service.

A Compiègne, le 29.04.2014
Rapport dressé par le Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

26 – COMMUNES DE L'ARC : AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DU VERRE : PASSATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SMVO ET L'ARC

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

26 – COMMUNES DE L'ARC : AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE LA COLLECTE DU VERRE : PASSATION D'UNE CONVENTION FINANCIERE ENTRE LE SMVO ET L'ARC

Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise (SMVO) souhaite développer une action de soutien auprès de ses collectivités afin d'optimiser la collecte du verre pour atteindre l'objectif du taux national de 75% de recyclage.

Pour atteindre cet objectif et afin d'améliorer la performance de la collecte sélective du verre, le SMVO sollicite l'ARC dans des actions de communication et, en contrepartie, s'engage à verser à la collectivité une aide financière de 0.20€ par habitant ainsi qu'une aide à l'investissement (installation de conteneurs à verre) au taux de 45% ou 50% (voir convention en annexe).

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement Risques Majeurs du 6 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la convention de financement à passer entre le SMVO et l'ARC,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la dite convention,

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
60200
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

27 - VENETTE – ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR – PASSATION D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE QUINTANA

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

**Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant :** 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

EQUIPEMENT – ENVIRONNEMENT

27 - VENETTE – ZAC DU BOIS DE PLAISANCE – CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR – PASSATION D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE QUINTANA

Par délibération en date du 14/11/2013, votre assemblée a décidé de reconstruire le surpresseur d'eau potable desservant la ZAC du Bois de Plaisance à Venette.

Les marchés de travaux ont été attribués par la Commission d'Appel d'Offres aux entreprises suivantes :

Lot 1 : maçonnerie : Entreprise QUINTANA pour un montant de 268 445,90 €HT,

Lot 2 : équipement hydraulique : SAUR pour un montant de 167 900,00€HT,

Sur l'emprise du terrain du surpresseur, l'ARC a loué à la Société ORANGE une partie du terrain pour édifier une antenne relai de télétransmission qui est clos par un simple grillage. Afin de parfaire la sécurité du site, il est apparu nécessaire de remplacer la clôture grillage par un mur en béton de 2,50 ml de haut, identique à la clôture périmétrale du surpresseur.

En effet, la société ORANGE n'a pas souhaité prendre en charge cette dépense, compte tenu que la société n'est que locataire du site.

Toutefois, la société ORANGE a consenti un droit d'usage du pylône gratuit pour installer une caméra de vidéo-surveillance pour l'ARC.

Le coût supplémentaire de ce mur s'élève à 15 294,43 €HT.

Il vous est donc proposé un avenant au marché de la société QUINTANA ce qui portera le montant total de ce marché à 283 740,33 €HT.

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur DELANNOY,

Vu l'avis favorable de la Commission Equipement du 5 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le dossier technique tel que présenté ci-dessus,

DECIDE la passation d'un avenant au marché de la société QUINTANA pour la construction du surpresseur sur la Zac du Bois de Plaisance

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes relatifs à cette affaire.

PRECISE que la dépense sera inscrite aux chapitres 23 et 27 du Budget Service de l'Eau.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

28 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERÉT, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

28 - ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

La loi d'orientation du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République prévoit l'obligation pour les assemblées des Etablissements de Coopération Intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, de se doter d'un règlement intérieur.

Ce règlement intérieur doit être établi dans les 6 mois qui suivent l'installation du Conseil d'Agglomération.

Le projet du règlement intérieur qui vous est proposé reprend pour l'essentiel le précédent règlement, quelques ajouts et modifications ont été apportés afin de prendre en compte les nouveaux intitulés de certaines commissions et des évolutions terminologiques (conseillers communautaires en lieu et place des délégués).

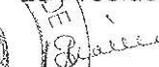
Le Conseil d'agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Et après en avoir délibéré,

ADOpte le Règlement Intérieur annexé.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



PhT/NM - 148.14

**REGLEMENT INTERIEUR
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

SOMMAIRE

TITRE 1^{er} : LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Chapitre 1^{er} : Attributions du Conseil d'Agglomération

Article 1^{er} : Compétences du Conseil d'Agglomération

Article 2 : Désignations et élections

Chapitre 2 : Convocation et ordre du jour des réunions

Article 3 : Périodicité des réunions

Article 4 : Modalités de convocation

Article 5 : Contenu de la convocation

Article 6 : Ordre du jour et questions diverses

Chapitre 3 : Publicité des réunions et des débats

Article 7 : Séance publique - Huis clos

Article 8 : Séance publique : obligation de réserve de l'assistance

Chapitre 4 : Ouverture de la séance

Article 9 : Désignation du secrétaire de séance

Article 10 : Appel des membres du Conseil - Approbation du compte rendu de la séance précédente

Article 11 : Quorum

Article 12 : Conseillers suppléants - Procurations de vote

Chapitre 5 : Examen de l'ordre du jour

Article 13 : Questions d'intérêt immédiat

Article 14 : Suivi de l'ordre du jour

Article 15 : Questions préalables

Article 16 : Amendements

Article 17 : Propositions et vœux

Article 18 : Débat d'orientation budgétaire

Article 19 : Questions orales

Chapitre 6 : Déroulement des débats - Discussions

- Article 20 : Présidence des séances
- Article 21 : Prise de parole
- Article 22 : Durée et fréquence des interventions
- Article 23 : Attribution de la parole
- Article 24 : Rappel à la question et Rappel à l'ordre
- Article 25 : Suspension de séance
- Article 26 : Clôture des débats

Chapitre 7 : Modalités de vote

- Article 27 : Modes de scrutin
- Article 28 : Adoption des délibérations

Chapitre 8 : Registre des délibérations et compte rendu de séance

- Article 29 : Registre des délibérations
- Article 30 : Compte rendu
- Article 31 : Publicité des délibérations et des actes à caractère réglementaire
- Article 32 : Rapport d'activité

TITRE II : LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

Chapitre 1^{er} : Le Président

- Article 33 : Attributions du Président
- Article 34 : Délégations aux membres du Conseil d'Agglomération
- Article 35 : Rapports entre le Président de l'ARC, les membres du Conseil d'Agglomération, l'Administration de l'ARC

Chapitre 2 : Le Bureau

- Article 36: Composition du Bureau
- Article 37 : Élection des membres du Bureau
- Article 38 : Attributions du Bureau

TITRE III : COMMISSIONS ET DÉLÉGUÉS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Chapitre 1^{er} : Les Commissions

- Article 39 : Les commissions permanentes
- Article 40 : Composition et présidence des commissions permanentes
- Article 41 : Convocation et ordre du jour des commissions permanentes
- Article 42 : Rapport au Conseil d'Agglomération et avis des commissions permanentes
- Article 43 : Intervention de personnes qualifiées
- Article 44 : Commissions spécialisées
- Article 45 : Commission d'appel d'offres
- Article 46 : Commission de Délégation de Service Public
- Article 47 : Commission consultative des Services Publics Locaux
- Article 48 : Commission de contrôle des comptes
- Article 49 : Commission d'évaluation des transferts de charges
- Article 50 : Commission pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Article 51 : Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Chapitre 2 : Représentants au sein des organismes extérieurs

- Article 52 : Désignation des représentants au sein des organismes extérieurs
- Article 53 : Modalité de désignation des représentants au sein des organismes extérieurs

TITRE IV : MODIFICATION DU REGLEMENT INTÉRIEUR

- Article 54 : Adoption et modification du Règlement Intérieur

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République
- Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale
- Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales
- Vu l'arrêté constitutif du 23 décembre 1999 et les statuts de la Communauté de Communes de la Région de Compiègne
- Vu l'installation des membres du nouveau Conseil Communautaire par délibération en date du 03 Avril 2001, le Conseil Communautaire a adopté son Règlement Intérieur par délibération en date du 12 Avril 2001
- Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2004 portant transformation de la Communauté de Communes de la Région de Compiègne en Communauté d'Agglomération à compter du 1 janvier 2005
- Vu les délibérations du Conseil d'Agglomération du 17 avril 2014 définissant la composition du Bureau et les nouvelles commissions.

TITRE Ier

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

CHAPITRE 1er : ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

ARTICLE 1^{er} : COMPÉTENCES DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Le Conseil d'Agglomération règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence de l'ARC conformément à ses statuts.

Dans les conditions fixées par le présent règlement, il débat des orientations générales du budget et délibère sur le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président.

Il fixe par délibération la liste des emplois dont la création est nécessaire au bon fonctionnement de l'ARC. Le Président nomme par arrêté les agents affectés aux emplois créés.

Il peut émettre des vœux sur les questions relevant des compétences de l'ARC ou connexes à celles-ci.

ARTICLE 2 : DÉSIGNATIONS ET ÉLECTIONS

Le Conseil d'Agglomération procède à l'élection du Président, des membres du Bureau et à la désignation de ses membres délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs.

Il forme pour l'exercice de ses compétences des Commissions chargées d'étudier et de préparer ses décisions.

CHAPITRE 2 : CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR DES RÉUNIONS

ARTICLE 3 : PÉRIODICITÉ DES RÉUNIONS

Le Président réunit le Conseil d'Agglomération chaque fois qu'il le juge utile ainsi que dans les conditions prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales :

- une fois par trimestre au minimum,
- à la demande motivée du tiers de ses membres en exercice ou du représentant de l'État.

Dans ce second cas, le Conseil d'Agglomération se réunit dans un délai de 30 jours après réception de la demande.

En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le Département peut abréger ce délai.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE CONVOCATION

Toute convocation est faite par le Président. Elle est adressée aux membres du Conseil d'Agglomération par écrit, 5 jours francs au moins avant la date de la réunion.

L'envoi de cette convocation est effectué par voie dématérialisée à l'adresse électronique choisie par le conseiller communautaire.

Cet envoi pouvant être également acheminé, à la demande du conseiller communautaire intéressé, par courrier traditionnel au domicile de celui-ci, sauf s'il fait le choix d'une autre adresse.

En cas d'urgence, le délai de 5 jours francs précité peut être abrégé par le Président, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil de l'ARC, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

ARTICLE 5 : CONTENU DE LA CONVOCATION

La convocation indique l'ordre du jour de la réunion. Elle est, en outre, affichée ou publiée et mentionnée sur le registre des délibérations.

Avec la convocation, est adressé un rapport écrit relatif aux questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération. Ce rapport prend en compte les avis des Commissions permanentes.

L'envoi de ce rapport revêt la même forme que celui de la convocation mentionnée à l'article 4 ci-avant (voie dématérialisée ou, à la demande du conseiller communautaire intéressé, courrier traditionnel).

Les membres du Conseil d'Agglomération se muniront de ce rapport lors de la séance de l'Assemblée délibérante.

ARTICLE 6 : ORDRE DU JOUR ET QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour de chaque Conseil d'Agglomération est fixé par le Président. Il est porté à la connaissance du public par affichage au tableau de l'ARC 5 jours au moins avant la séance du Conseil.

Les questions non inscrites à l'ordre du jour ne peuvent être débattues en séance sauf en cas d'urgence nécessitant une délibération immédiate. Dans ce cas, l'additif à l'ordre du jour doit être envoyé aux membres du Conseil d'Agglomération au moins 1 jour franc avant la date de la séance.

Le Président en rend compte dès l'ouverture de la séance du Conseil d'Agglomération qui se prononce sur l'urgence du point à ajouter à l'ordre du jour et peut décider le renvoi de la discussion de ce point à une séance ultérieure.

Sous la rubrique « Questions diverses » (lorsqu'elle est prévue à l'ordre du jour) ne peuvent être étudiées par le Conseil d'Agglomération que des questions d'une importance mineure.

CHAPITRE 3 : PUBLICITÉ DES RÉUNIONS ET DES DÉBATS

ARTICLE 7 : SÉANCE PUBLIQUE - HUIS CLOS

Les séances du Conseil d'Agglomération sont publiques. Néanmoins, sur la demande de 5 membres ou du Président, le Conseil d'Agglomération peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés (article L 5211-11 du CGCT), de se réunir à huis clos.

Lorsqu'il siège à huis clos, le Conseil peut exercer dans sa plénitude la totalité de ses compétences dans les mêmes conditions que lorsqu'il siège en séance publique.

Les séances du Conseil d'Agglomération se tiennent habituellement Salle du Conseil Municipal - Hôtel de Ville de Compiègne ou en tout autre lieu, mentionné par la convocation, dans le périmètre des Communes de l'ARC.

ARTICLE 8 : SÉANCES PUBLIQUES : OBLIGATION DE RÉSERVE DE L'ASSISTANCE

Seuls les conseillers peuvent intervenir au cours des débats. Les personnes non membres de l'Assemblée délibérante de l'ARC ne peuvent en aucun cas prendre la parole lors d'une séance du Conseil d'Agglomération.

En cas d'intervention intempestive d'une ou plusieurs personnes assistant aux débats du Conseil d'Agglomération (article L 5211-11 du CGCT), le Président ou 5 membres du Conseil d'Agglomération pourront demander l'évacuation du public de la salle et la poursuite de la séance à huis clos, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 7 ci-dessus.

CHAPITRE 4 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

ARTICLE 9 : DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Au début de chacune de ses séances, le Conseil d'Agglomération nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce secrétaire des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances.

Le Secrétaire est chargé de faire l'appel. Il veille au bon déroulement des scrutins internes à l'Assemblée.

ARTICLE 10 : APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Après avoir ouvert la séance, le Président demande au secrétaire de séance de procéder à l'appel nominal des membres du Conseil d'Agglomération, puis constate que plus de la moitié des membres du Comité en exercice est présente pour délibérer.

Il soumet ensuite à l'approbation de l'Assemblée, le compte rendu de la précédente réunion qui aura été consigné sur le registre des délibérations du Conseil d'Agglomération.

ARTICLE 11 : QUORUM

Le Conseil d'Agglomération ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Les procurations de vote ne sont pas prises en compte pour la détermination du quorum.

Si après une convocation régulièrement faite, le Conseil d'Agglomération ne s'est pas réuni en nombre suffisant pour délibérer valablement, une convocation avec le même ordre du jour doit lui être adressée dans un délai minimum de 3 jours francs.

Lors de la seconde séance, après une convocation régulièrement faite, le Conseil d'Agglomération peut alors valablement délibérer quelque soit le nombre de conseillers présents.

ARTICLE 12 : CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES SUPPLÉANTS - PROCURATIONS DE VOTE

Tout conseiller titulaire empêché d'assister à une séance du Conseil d'Agglomération doit en aviser le Président, si possible par écrit, avant la séance.

Il peut soit être remplacé par un conseiller suppléant de sa commune (commune n'ayant qu'un seul conseiller titulaire), soit donner à un délégué titulaire de son choix un pouvoir écrit l'habilitant à voter en son nom. Chaque conseiller ne peut détenir qu'un seul pouvoir.

Dans ce dernier cas, le conseiller empêché ou absent devra faire parvenir son pouvoir à l'administration avant la séance.

Le mandat est toujours révocable. Sauf en cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de 3 séances consécutives.

CHAPITRE 5 : EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

ARTICLE 13 : QUESTIONS D'INTÉRÊT IMMÉDIAT

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération les questions ou les communications d'intérêt immédiat. Néanmoins, lorsque ces communications doivent avoir pour résultat un vote de dépense ou toute autre solution définitive d'une incidence importante, l'affaire est renvoyée pour examen devant la ou les commission(s) compétente(s), sauf si le Conseil d'Agglomération en décide autrement.

ARTICLE 14 : SUIVI DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président annonce au Conseil d'Agglomération les diverses affaires portées à l'ordre du jour en suivant autant que possible l'ordre du jour.

Le Conseil d'Agglomération statue successivement sur les rapports présentés, soit définitivement, soit par renvoi en commission ou ajournement.

ARTICLE 15 : QUESTIONS PRÉALABLES

Les demandes de questions préalables, d'ordre du jour et de priorité sont toujours mises aux voix avant la question principale.

La question préalable dont l'objet est de décider s'il y a lieu de délibérer sur un point, peut être demandée par le Président ou un autre membre du Conseil d'Agglomération. Un membre du Conseil d'Agglomération pourra répondre à cette demande, après quoi le vote a lieu.

ARTICLE 16 : AMENDEMENTS

Tout membre du Conseil d'Agglomération a le droit de proposer des amendements aux délibérations inscrites à l'ordre du jour. Les amendements sont mis aux voix par le Président avant la question principale. Ceux qui s'écartent le plus des propositions des Commissions sont mis aux voix les premiers. Les amendements rédigés et signés par leurs auteurs sont remis au Président au moins 48 heures avant la date de la séance.

ARTICLE 17 : PROPOSITIONS ET VOEUX

Tout conseiller peut présenter une proposition de délibération ou de vœu d'intérêt communautaire à l'Assemblée délibérante. Le Conseil d'Agglomération ne peut être saisi de plein droit de cette proposition que si elle a été rédigée et signée par son auteur et transmise au Président au moins 8 jours à l'avance.

Si cette proposition est appuyée par 1/6ème des conseillers, le Conseil d'Agglomération devra en prononcer la prise en considération. Toutefois, la proposition ne sera mise en discussion qu'à la séance suivante, sauf cas où le Conseil d'Agglomération, à la majorité de ses membres, en constaterait l'urgence.

Toute proposition ou amendement susceptible de se traduire par un engagement supplémentaire de dépense ou une réduction de recettes pour l'exercice en cours, est irrecevable hors des débats budgétaires (discussion des budgets, décisions modificatives), sauf si le Conseil d'Agglomération, à la majorité de ses membres, en constate l'intérêt immédiat.

ARTICLE 18 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

A l'intérieur d'un délai de 2 mois avant le vote du budget, une séance du Conseil d'Agglomération est consacrée aux orientations du budget de l'exercice à venir.

Le débat est introduit par un rapport du Président. Chaque conseiller peut intervenir dans le débat, lequel ne vaut pas aux termes de la loi obligation pour le Président d'y conformer son projet de budget. Il est pris acte de ce débat par une délibération Conseil d'Agglomération.

ARTICLE 19 : QUESTIONS ORALES

Les membres du Conseil peuvent après examen des questions portées à l'ordre du jour, poser en séance du Conseil d'Agglomération des questions orales ayant trait aux affaires de l'ARC. Le nombre de ces questions est limité à 5 par séance.

Elles devront être transmises à l'administration de l'ARC dans un délai de 5 jours francs avant la date prévue du Conseil d'Agglomération.

En tout état de cause, ces questions orales doivent se limiter aux affaires d'intérêt strictement communautaire. Leur exposé ne peut excéder 5 minutes et le temps réservé à l'ensemble des questions orales est limité à 30 minutes.

Les questions orales ne font pas l'objet d'un vote.

CHAPITRE 6 : DÉROULEMENT DES DÉBATS

ARTICLE 20 : PRÉSIDENTENCE DES SÉANCES

Le Président de l'ARC préside le Conseil d'Agglomération et a la police de l'Assemblée. Il ouvre les séances et en prononce la clôture.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci est remplacé par un Vice-Président désigné dans l'ordre du tableau.

Dans les séances où le compte administratif est débattu, la présidence de séance pour le vote du compte administratif revient à un membre du Conseil d'Agglomération élu par celui-ci. Le Président peut assister à la discussion ; il se retire au moment du vote.

ARTICLE 21 : PRISE DE PAROLE

Le Président ouvre et dirige les débats. Tout conseiller qui désire prendre part aux débats doit demander la parole au Président. Elle est accordée suivant l'ordre des demandes. Si plusieurs conseillers demandent la parole en même temps, l'ordre des orateurs est fixé par le Président.

Au Président seul appartient le droit de rappel à la question et de rappel à l'ordre et aux convenances.

Nul ne peut parler sans son autorisation

Nul ne peut demander la parole au cours d'un scrutin, sauf pour un point d'ordre. Les interpellations et discussions de collègue à collègue sont interdites.

Le Président de séance peut demander à un membre de l'administration du Conseil d'Agglomération de donner des renseignements sur un ou plusieurs points faisant l'objet d'une délibération dans le cadre d'une interruption momentanée de séance.

ARTICLE 22 : DURÉE ET FRÉQUENCE DES INTERVENTIONS

Celui qui parle ne peut s'adresser qu'au Président et au Conseil d'Agglomération, mais jamais au public.

Le membre qui aura la parole ne pourra être interrompu, si ce n'est pour un rappel au règlement. Son temps de parole pourra être limité par le Président en cas d'abus.

A l'exception de l'auteur ou du rapporteur d'une proposition ou d'un amendement et du Président de la Commission compétente, nul ne peut parler plus de deux fois sur la même question.

Toute intervention autre que celle du Président, du Président de la Commission compétente et du rapporteur ne pourra excéder 5 minutes.

ARTICLE 23 : ATTRIBUTION DE LA PAROLE

La parole est toujours accordée pour un fait personnel. La parole est également toujours accordée pour répondre à une observation du Président. Elle est aussi accordée en cas de rappel au règlement. La parole est toujours accordée à un membre du Conseil d'Agglomération ayant encouru un rappel à l'ordre, lorsqu'il demande à se justifier. Le Président juge du maintien ou de la levée du rappel à l'ordre.

ARTICLE 24 : RAPPEL A LA QUESTION ET RAPPEL A L'ORDRE

Après deux rappels à la question dans la même discussion, le Président peut, en cas d'un nouvel écart de l'orateur, consulter le Conseil d'Agglomération pour l'interdiction de la parole à l'orateur sur le même sujet, pendant le reste de la séance. Le Conseil d'Agglomération se prononce à main levée, sans débat.

Le Conseil d'Agglomération consulté par le Président peut interdire la parole pendant tout le reste de la séance, à un membre rappelé deux fois à l'ordre. La décision est prise sans débat ; si cette décision n'est pas respectée, le Président peut faire expulser le perturbateur ou lever la séance.

ARTICLE 25 : SUSPENSION DE SÉANCE

Une suspension de séance en cours de débat est accordée de droit par le Président, pour un temps donné, lorsqu'elle est demandée par trois membres du Conseil.

ARTICLE 26 : CLÔTURE DES DÉBATS

Si la discussion paraît épuisée, le Président propose la clôture des débats et sollicite le vote du Conseil d'Agglomération.

Le Président peut prononcer la clôture des débats également sur la demande d'un membre du Conseil d'Agglomération. Il proclame ensuite le résultat des votes.

CHAPITRE 7 : MODALITÉS DE VOTE

ARTICLE 27 : MODES DE SCRUTIN

Pour les questions à l'ordre du jour, il est normalement procédé au vote à main levée.

Le résultat de ce vote est constaté par le Président et le secrétaire de séance, et mentionné au registre des délibérations.

Le vote a lieu au scrutin public sur la demande du quart des membres présents. A l'appel de son nom, chaque délégué présent répond « oui » pour l'adoption, « non » pour le rejet ou déclare qu'il s'abstient. Les noms des votants avec l'indication du sens de leurs votes sont insérés dans le registre des délibérations.

Il est voté au scrutin secret :

- soit lorsque le tiers des membres présents le réclame,
- soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil d'agglomération peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est procédé au vote par assis ou levé, sans débat, lorsque sur la demande du Président ou de 3 membres du Conseil, l'Assemblée doit décider si elle doit délibérer en comité secret.

ARTICLE 28 : ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS

Si le projet de délibération ne rencontre pas d'opposition, le Président constate que la décision est adoptée à l'unanimité.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés, y compris le cas échéant, les votes par procuration. Pour le calcul de la majorité, il n'est tenu compte ni des abstentions, ni des bulletins blancs, ni des bulletins nuls.

En cas de partage égal des voix, sauf dans un cas de vote au scrutin secret, la voix du Président est prépondérante.

Les conseillers titulaires peuvent assister aux séances du Conseil d'Agglomération accompagnés de leurs suppléants. Dans ce cas, ces derniers ne peuvent pas prendre part au vote des délibérations.

CHAPITRE 8 : REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS ET COMPTE RENDU DE SÉANCE

ARTICLE 29 : REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Les délibérations adoptées par le Conseil d'Agglomération seront portées, à leurs dates successives, sur un registre spécial, et signées par tous les membres présents à la séance.

Les observations ou demandes de rectification du registre des délibérations peuvent être faites à l'occasion du Conseil d'Agglomération suivant.

Les délibérations adoptées lors des réunions en Conseil secret font l'objet des mêmes mesures de publicité que celles adoptées en réunions publiques.

ARTICLE 30 : COMPTE RENDU

Un compte rendu de séance sera affiché dans les huit jours au tableau d'affichage du Conseil de l'ARC.

ARTICLE 31 : PUBLICITÉ DES DÉLIBÉRATIONS ET DES ACTES A CARACTERE RÉGLEMENTAIRE

Conformément au Code Général des collectivités territoriales modifié, le dispositif des actes réglementaires pris par le Conseil d'Agglomération, est transmis dans le mois pour affichage aux communes membres, ou est publié dans un recueil des actes administratifs dans des conditions fixées par le Conseil d'Etat.

Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication sans déplacement, de prendre copie totale ou partielle, des procès-verbaux du Conseil d'Agglomération, des budgets et des comptes de l'ARC, des arrêtés pris par le Président de l'ARC.

- Elle peut les publier sous sa responsabilité,
- Toute personne désireuse de se faire communiquer la copie des budgets ou des comptes de l'ARC peut l'obtenir à ses frais aussi bien de la part du Président de l'ARC que des services déconcentrés de l'État.

ARTICLE 32 : RAPPORT D'ACTIVITÉ

Conformément au Code Général des collectivités territoriales modifié, le Président de l'ARC transmet chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune, un rapport retraçant l'activité de l'ARC, accompagné du Compte Administratif arrêté par le Conseil de l'ARC.

Le rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les conseillers de la commune au sein de l'organe délibérant de l'ARC, sont entendus.

Le Président de l'ARC peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les conseillers de l'ARC rendent compte au moins deux fois par an au Conseil Municipal, de l'activité de l'ARC.

TITRE II

LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU

CHAPITRE 1er : LE PRÉSIDENT

ARTICLE 33 : ATTRIBUTIONS DU PRÉSIDENT

Le Président est l'organe exécutif de l'ARC :

- Il prépare et exécute les délibérations du Conseil d'Agglomération ou du Bureau procédant par délégation de celui-ci
- Il est l'ordonnateur des dépenses, il prescrit l'exécution des recettes de L'ARC
- Il est seul habilité à signer les marchés publics et les contrats de délégation de Service Public passés par l'ARC
- Il représente l'ARC en justice
- Il est seul chargé de l'administration
- Il est le chef des services que le Conseil crée.

Conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales modifié, le Président peut recevoir par délégation du Conseil d'Agglomération, une partie de ses compétences à l'exclusion des compétences définies à l'article 40 du présent règlement.

Aux termes de la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, le Président peut, par voie d'arrêté, subdéléguer aux vice-présidents les délégations d'attributions qu'il a reçues de l'Assemblée délibérante.

ARTICLE 34 : DÉLÉGATIONS AUX MEMBRES DU BUREAU ET AUX CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-Présidents, aux autres membres du Bureau ainsi qu'aux conseillers communautaires. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

ARTICLE 35 : RAPPORT ENTRE LE PRÉSIDENT, LES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET L'ADMINISTRATION DE L'ARC

Le Président étant seul chargé de l'exécution des décisions du Conseil d'Agglomération et de l'Administration de l'ARC, les membres du Conseil d'Agglomération, à l'exception de ceux qui auraient reçu une délégation, n'ont aucune instruction à donner aux services administratifs et techniques ni à faire aucune intervention auprès de ceux-ci. S'ils désirent les saisir d'une affaire, ils le feront par l'intermédiaire du Président, du Directeur ou de l'un des Directeurs Adjoint, ou des Vice-Présidents ayant délégation.

Si une délibération du Conseil d'Agglomération porte sur un contrat de Service Public, le projet de contrat ou de Marché accompagné de l'ensemble des pièces peut être consulté par tout membre du Conseil d'Agglomération ayant effectué la demande 24 heures à l'avance auprès de l'Administration.

Tout membre du Conseil d'Agglomération a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de l'ARC qui font l'objet d'une délibération.

Avant chaque réunion du Conseil d'Agglomération, le Président tient à la disposition des élus, l'ensemble des rapports et documents appelés à être soumis au Conseil d'Agglomération. Ces pièces peuvent être consultées sur place, au siège de l'ARC, dès l'envoi de la convocation accompagnée de l'ordre du jour.

CHAPITRE 2 : LE BUREAU

ARTICLE 36 : COMPOSITION DU BUREAU

- Le Bureau comprend :
- le Président de l'ARC,
 - 10 Vice-Présidents,
 - 12 Membres

ARTICLE 37 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil d'Agglomération élit le Président de l'ARC et les autres Vice-Présidents, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après 2 tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

La séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président, est présidée par le plus âgé des membres du Conseil d'Agglomération.

Les élections du Président et des Vice-Présidents sont rendues publiques par voie d'affichage, dans les 24 heures.

Le Président et les Vice-Présidents sont élus pour la même durée que le Conseil d'Agglomération.

Quand a lieu pour quelque cause que ce soit une nouvelle élection du Président, il est procédé à une nouvelle élection des Vice-Présidents.

Après une élection partielle, le Conseil d'Agglomération peut décider qu'il sera procédé à une nouvelle élection des membres du Bureau.

ARTICLE 38 : ATTRIBUTIONS DU BUREAU

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Agglomération peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,

- de l'approbation du compte administratif,
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

TITRE III

**COMMISSIONS ET REPRÉSENTANTS
AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS**

CHAPITRE 1^{er} : LES COMMISSIONS

ARTICLE 39: LES COMMISSIONS PERMANENTES

Il est institué 7 Commissions permanentes correspondant aux domaines suivants :

- Finances,
- Aménagement, Urbanisme et Grandes Infrastructures,
- Équipement,
- Environnement et Risques Majeurs,
- Transport et Mobilité
- Information et Communication,
- Economie et Tourisme.

Ces 7 Commissions sont permanentes et fonctionnent pour toute la durée du mandat du Conseil d'Agglomération.

ARTICLE 40 : COMPOSITION ET PRÉSIDENTE DES COMMISSIONS PERMANENTES

Chacune des Commissions se compose du Président de l'ARC, président de droit, et de conseillers communautaires ainsi que de conseillers municipaux non membres du Conseil d'Administration désignés par le Conseil d'Agglomération sur proposition des communes, étant précisé que chaque commune devra être représentée par au moins un membre délégué titulaire ou suppléant. Les membres désignés peuvent être remplacés par un délégué titulaire ou suppléant de la même commune.

En cas de vacance survenant parmi les membres de la Commission, le Conseil d'Agglomération pourvoira à leur remplacement lors de sa prochaine séance plénière.

Lors de la première séance, les commissions désignent, en leur sein, deux Vice-Présidents et un Président-délégué qui peut les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'ARC. En cas d'absence du Président de l'ARC ou de la Commission, la présidence est assurée par toute personne membre de la Commission désignée par ce dernier, mais il devra choisir en priorité l'un des Vice-Présidents si l'un de ceux-ci au moins est présent.

Le Président de l'ARC, président de droit, peut toujours, s'il le souhaite, convoquer et exercer la présidence des Commissions permanentes ou spécialisées.

Les Maires des communes qui ne seraient pas membres d'une commission appelée à statuer sur un problème intéressant leur commune, peuvent être convoqués et assister à la commission concernée, mais ils ne peuvent pas participer au vote.

La composition des différentes commissions doit tenir compte de la pluralité des opinions et des expressions au sein du Conseil d'Agglomération.

ARTICLE 41 : CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR DES COMMISSIONS PERMANENTES

Pour leur première séance, les commissions permanentes sont convoquées, dans les huit jours suivant leur constitution par le Président de l'ARC ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Pour les séances suivantes, elles sont convoquées par les présidents de commission.

La convocation est adressée à chacun des membres de la Commission au moins 8 jours avant sa tenue.

Un rapport écrit concernant chaque affaire relevant de la compétence de la Commission et devant être ultérieurement inscrite à l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération, sera établi avant chaque réunion, et remis à chacun de ses membres, au plus tard, lors de l'ouverture de la séance, pour la bonne information des conseillers.

ARTICLE 42 : RAPPORT AU CONSEIL D'AGGLOMERATION ET AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

Les Commissions émettent un avis sur les dossiers devant être mis à l'ordre du jour du Conseil d'Agglomération. Sera systématiquement reporté une fois maximum, tout dossier concernant une commune qui ne sera représentée par aucun délégué à chaque commission où sera présenté le dossier. Les rapports au Conseil d'Agglomération précisent pour chaque point le résultat des délibérations des Commissions.

ARTICLE 43 : INTERVENTION DE PERSONNES QUALIFIÉES

Les Commissions ne sont pas publiques. Toutefois, à la demande du Président de l'ARC ou du Président de la Commission, toute personne peut être appelée à participer aux travaux des commissions en raison de sa technicité ou de sa connaissance des dossiers présentés.

Ces personnes qualifiées se retirent au moment de la délibération de la Commission.

ARTICLE 44 : COMMISSIONS SPÉCIALISÉES

Des commissions spécialisées peuvent être constituées dans les mêmes conditions que les Commissions permanentes pour une durée limitée à l'étude d'un dossier particulier.

ARTICLE 45 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, la Commission d'Appel d'Offres de l'ARC, chargée de l'attribution des marchés publics, est présidée par le Président de l'ARC ou son représentant et comprend 5 membres titulaires et suppléants élus par l'assemblée délibérante, au scrutin proportionnel, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Le Président ou son représentant et les membres élus de la C.A.O. ont voix délibérative.

Siègent aussi au sein de cette commission, avec voix consultative :

- le Trésorier de l'ARC,
- un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- d'autres personnalités mentionnées à l'article 22.4 du Code des Marchés Publics assistent aussi avec voix consultative aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres.

ARTICLE 46 : COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En vertu de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de Service Public, la Commission de Délégation de Service Public de l'ARC procède à l'examen des candidatures relatives aux délégations de Service Public (Affermage, Concession, Contrat de Partenariat, ...) et émet un avis sur tout projet d'avenant entraînant une modification de plus de 5 % du montant global de chaque contrat de délégation de Service Public passé par l'ARC.

Cette Commission, présidée par le Président de l'ARC ou son représentant, est composée de 5 membres titulaires ou leurs suppléants élus conformément à l'article 43 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 et au décret n° 93-1190 du 21 Octobre 1993.

Monsieur le Trésorier de l'ARC et un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes siègent au sein de cette Commission avec voix consultative.

ARTICLE 47 : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Conformément à l'article 26 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration de la République, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a pour objet de permettre l'expression des usagers des Services Publics relevant de la compétence de l'ARC.

Elle est présidée par le Président du Conseil d'Agglomération ou son représentant et composée, en outre, de 4 membres du Conseil d'Agglomération élus par l'Assemblée de l'ARC (4 membres suppléants étant désignés par le Conseil selon les mêmes modalités) et de 5 représentants des usagers désignés par le Conseil d'Agglomération. La Commission Consultative des Services Publics Locaux se réunit au moins une fois par an.

ARTICLE 48 : COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (partie réglementaire), cette commission est destinée au contrôle des comptes des principales entreprises gérant des services publics relevant de la compétence de l'ARC, notamment dans les domaines de la production d'eau potable, de l'assainissement mais aussi en matière de transport, d'élimination et de collecte des déchets ménagers.

Le Préfet est représenté au sein de cette commission par un ou plusieurs fonctionnaires qualifiés par leurs compétences techniques.

Cette Commission se réunit au moins une fois par an. Elle est composée du Président de l'ARC et de 3 membres du Conseil d'Agglomération, élus par l'Assemblée délibérante, ou de leurs suppléants. Les membres suppléants sont désignés dans les mêmes conditions que les membres titulaires.

Le Président ou son suppléant préside cette Commission. Les rapports de la Commission de Contrôle des Comptes sont joints aux comptes de l'ARC pour servir de justification à la recette ou à la dépense résultant des règlements de comptes prévus entre les entreprises et l'ARC.

ARTICLE 49 : COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Aux termes de la loi du 12 juillet 1999, instituant les Communautés d'Agglomération, est prévue la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges.

Cette commission a pour rôle d'établir, dans le délai d'un an à compter de l'application de la taxe professionnelle unique, un rapport au sujet des transferts de charges intervenus lors de la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération.

Ce rapport doit en tout état de cause, valider le montant de l'attribution de compensation telle qu'elle est définie par la loi.

Chaque Conseil Municipal des Communes membres de l'ARC disposent d'au moins un représentant au sein de cette commission. Afin de garantir une juste représentation des communes membres dans cette commission, la composition de celle-ci sera identique à celle décidée pour le Bureau de l'ARC.

Les 23 membres de la commission élisent en leur sein un Président et un Vice-président.

La commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, à des experts.

La commission sera également amenée à se prononcer sur chaque transfert de charges pouvant survenir ultérieurement.

ARTICLE 50 : COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées doit être créée auprès de l'EPCI compétent en matière des transports ou d'aménagement du territoire.

Cette Commission composée notamment des représentants des communes est présidée par le Président de l'EPCI ou son représentant.

Y siègent également des membres d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant de la voirie, des espaces publics et des transports et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

ARTICLE 51 : COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

La loi rend désormais obligatoire la création par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID).

La CIID qui a un rôle uniquement consultatif, est amenée :

- à participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers,
- A donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'administration fiscale.

La CIID est composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI ou un Vice-Président Délégué ;
- 10 commissaires

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double (20 pour les titulaires et 20 pour les suppléants) dressée par le conseil d'agglomération.

CHAPITRE 2 : REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

ARTICLE 52 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Lors du renouvellement du Conseil d'Agglomération ou lors de l'adhésion de l'ARC à un nouvel organisme, l'Assemblée délibérante de l'ARC procède à la désignation de ses représentants au vote à scrutin secret, le Conseil d'Agglomération peut cependant décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Si après 2 tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

ARTICLE 53 : MODALITÉ DE DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le conseil communautaire procède à la désignation de ses membres ou de conseillers municipaux non membres du conseil communautaire pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans le cas et conditions prévus par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et des textes régissant ces organismes.

TITRE IV
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 54 : ADOPTION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications à la demande du Président de l'ARC ou du quart des membres présents du Conseil d'Agglomération.

Ces modifications devront être approuvées par la moitié au moins des membres présents de l'Assemblée délibérante de l'ARC.

Ce règlement intérieur devra être adopté ou modifié à chaque renouvellement de mandat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
EN SÉANCE DU 21 MAI 2014

Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

29 – SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE : RETRAIT DES COMMUNES DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL, MORTEFONTAINE, ORRY-LA-VILLE ET PLAILLY

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

29 – SYNDICAT MIXTE DE LA VALLEE DE L'OISE : RETRAIT DES COMMUNES DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL, MORTEFONTAINE, ORRY-LA-VILLE ET PLAILLY

Le Conseil d'Agglomération,

Vu l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2013 par lequel le périmètre de la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne est étendu aux communes de La Chapelle en Serval, Mortefontaine, Orry la Ville et Plailly, à compter du 1^{er} janvier 2014

Vu la délibération du 3 décembre 2013, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle- en Serval a exprimé sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Vu la délibération du 13 décembre 2013, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Mortefontaine a exprimé sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Vu la délibération du 30 décembre 2013, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune d'Orry- la- Ville a exprimé sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Vu la délibération du 16 janvier 2014, par laquelle le Conseil Municipal de la Commune de Plailly a exprimé sa volonté de se retirer du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise,

Vu la délibération du Comité syndical du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise en date du 12 février 2014 approuvant la demande de retrait des quatre Communes précitées en qualité de communes isolées, en raison de leur intégration à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne,

Sur rapport de Madame Arielle FRANÇOIS,

DELIBERE

Article 1^{er} : La demande de retrait des communes de La Chapelle- en- Serval, Mortefontaine, Orry- la- Ville et Plailly du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés est approuvée.

Article 2 : Monsieur le Préfet de l'Oise sera saisi de cette demande dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération dont copie sera adressée à Monsieur Le Président du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 M A I 2014

ADMINISTRATION

**30 - RECYCLERIE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'ARC AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

30 - RECYCLERIE – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE L'ARC AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Par délibération du 26 juin 2009, le Conseil d'Agglomération s'est prononcé favorablement sur le principe de création d'une recyclerie sur le territoire de la Collectivité.

Cette structure est gérée sous forme associative et poursuit trois objectifs :

- Réutiliser tous les déchets ou objets qui après reconditionnement pourront être remis en vente
- Offrir à des personnes éloignées de l'emploi, la possibilité de retourner une activité professionnelle dans le cadre de contrats d'insertion assortis d'une formation complémentaire
- Créer une véritable entreprise d'insertion

L'association dénommée « Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) » est gérée par un Conseil d'administration composée de sept membres de droit représentant les collectivités suivantes : ARC, Ville de Compiègne, SMVO et MEF.

Il convient aujourd'hui de désigner les représentants de l'ARC. Il est proposé de désigner :

- Membres titulaires :
 - Monsieur Philippe MARINI
 - Monsieur Bernard HELLAL
 - Monsieur Eric de VALROGER
 - Madame Sandrine de FIGUEIREDO
- Membres suppléants :
 - Monsieur Michel FOUBERT
 - Monsieur Eric BERTRAND
 - Monsieur Jean-Noël GUESNIER
 - Madame Dominique RENARD

Le Conseil d'Agglomération,

ENTENDU le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Vu l'avis favorable de la Commission Environnement du 6 mai 2014,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

DESIGNE les représentants suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association Recyclerie de l'Agglomération de Compiègne (RAC) :

- Membres titulaires :
 - Monsieur Philippe MARINI
 - Monsieur Bernard HELLAL
 - Monsieur Eric de VALROGER
 - Madame Sandrine de FIGUEIREDO

- Membres suppléants :
 - Monsieur Michel FOUBERT
 - Monsieur Eric BERTRAND
 - Monsieur Jean-Noël GUESNIER
 - Madame Dominique RENARD

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**31 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION COMPIEGNE
POLE TECHNOLOGIQUE**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

31 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION COMPIEGNE POLE TECHNOLOGIQUE

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de l'association Compiègne Pôle Technologique.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

- Philippe MARINI
- Laurent PORTEBOIS
- Jean DESESSART
- Bernard HELLAL
- Jean-Noël GUESNIER
- Bernard DELANNOY
- Christian TELLIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants ci-dessus pour siéger au sein de l'association Compiègne Pôle Technologique.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**32 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL
URBANISME**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

32 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU GROUPE DE TRAVAIL URBANISME

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du groupe de travail Urbanisme.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

ARMANCOURT	Mme Brigitte CUGNET
BIENVILLE	M. Claude DUPRONT
CHOISY AU BAC	M. Jean-Noël GUESNIER
CLAIROIX	M. Emmanuel GUESNIER
COMPIEGNE	M. Michel FOUBERT
	Mme Françoise TROUSSELLE
	M. Philippe TRINCHEZ
JANVILLE	M. Philippe BOUCHER
JAUX	M. Robert HARDIVILLIER
JONQUIERES	M. Alain DENNEL
LACHELLE	M. Pascal SERET
LA CROIX SAINT OUEN	M. Jean DESESSART
LE MEUX	Mme Evelyne LE CHAPELLIER
MARGNY LES COMPIEGNE	Mme Chantal DESNAIN
	M. Bernard HELLAL
SAINTE JEAN AUX BOIS	M. Jean-Pierre LEBOEUF
SAINTE SAUVEUR	M. Jean-Claude GRANIER
VENETTE	M. Bernard DELANNOY
VIEUX MOULIN	Mme Béatrice MARTIN

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants ci-dessus pour siéger au sein du groupe de travail Urbanisme.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

33 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

33 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Le Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.) est la même que celui des Conseillers Communautaires.

Dans ces conditions, il importe de procéder à la constitution de la nouvelle C.I.I.D. qui est amenée :

- à participer à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers,
- à donner un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposés par l'Administration Fiscale.

La C.I.I.D. est composée de 11 membres :

- Le Président de l'EPCI ou un Vice-Président Délégué,
- 10 commissaires

Compte tenu à la fois du rôle de la C.I.I.D. et de la répartition des établissements industriels et commerciaux sur le territoire de nos communes, il vous est proposé que les communes soient représentées comme suit, au sein de cette future commission :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMPIEGNE	5	5
MARGNY-LES-COMPIEGNE	1	1
LACROIX SAINT-OUEN	1	1
CHOISY AU BAC	1	
VENETTE	1	1
JAUX	1	
CLAIROIX		1
LE MEUX		1
TOTAL	10	10

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur la base d'une liste de contribuables en nombre double (20 pour les titulaires et 20 pour les suppléants) dressée par votre assemblée.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Vu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter la liste des 40 noms proposés au titre de la Commission Intercommunale des Impôts Directs,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à transmettre à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, la liste, ci-après annexée, des personnes susceptibles de siéger à la C.I.I.D. afin qu'il désigne les membres titulaires et suppléants de cette commission.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLÉMENTS		
	NOM - PRENOM	ADRESSE	DATE, LIEU DE NAISSANCE	NOM - PRENOM	ADRESSE	DATE, LIEU DE NAISSANCE
COMPIEGNE	EVAIN Marie-Pascal	4, Rue des Sablons	07/11/1951 - AMIENS	BATAILLE Bernard	31, Rue des Sablons	07/11/1937 - PLESSIS BELLEVILLE
COMPIEGNE	PHILIBERT Daniel	19, Rue de Strasbourg	20/05/1948 - CALUIRE CURE (69)	BOUVIGNIES Pierre	21, Rue Pierre Crin	12/02/1947 - COMPIEGNE
COMPIEGNE	GAMBART DE LIGNIERES Alain	8, Avenue Thiers	05/07/1944 - THIAIS	DE BUYER François	9, Rue des Pommeterelles	30/08/1934 - ST BONNET
COMPIEGNE (*)	MAROTTE Gilbert	3, Rue de Metz	13/04/1954 - VOZHIERS	BRIERE Dominique	13, Avenue de Grande Bretagne	31/08/1960 - SOREL EN VMEUX
COMPIEGNE (*)	DE BERTIER Edmond	Le Fond Cadran-2, Chemin Haut Martumont - CROUTOY	12/04/1935 - PARIS 8E	CATIMEL Nicolas	47, Rue de la Gare CHEVRIERES	06/09/1965 - COMPIEGNE
MARGNY LES COMPIEGNE	DESINAIN Chantal	460, Rue de la Victoire	12/09/1956 - GOURNAY SUR ARONDE	DELIN Laurent	328, Rue du 1 ^{er} Septembre	15/05/1974 - MELLUN
LA CROIX SAINT-OUEN	BILLARD Patrice	19, Rue de la Calèche des Dames	20/02/1960 - VILLEDIEU LES POELES	LESTAS Patrick	06.07.75.75.28	patrick.lestas@icloud.com
CHOISY-AU-BAC	GUESNIER Jean-Noël	215, Rue Sergentretet	22/07/1951 - COMPIEGNE			
VENETTE	DELANNOY Bernard	65, Rue de Lachelle	14/10/1971 - COMPIEGNE	SEELS Romuald	325, Rue du Général Koenig	09/06/1965 - COMPIEGNE
JAUX	LUZIN Jean-Claude	155, Rue du Val d'Adam	10/12/1952 - VENETTE			
CLAIROIX				GUESNIER Emmanuel	7, Rue du Tour de Ville	12/01/1969 - COMPIEGNE
LE MEUX				SCHAMBERT José	18, Rue Campion	21/12/1952 - LE MEUX
COMPIEGNE	LHOIGIER Antoine	33, Rue Saint Lazare	09/08/1972 - COMPIEGNE	DURR Jeanne-Marie	12, Rue de Soissons	02/08/1937 - TOURS
COMPIEGNE	NAQUET Francis	30, Rue Carnot	25/04/1946 - ST JUST EN CHAUSSEE	GUILLLOTIN Eliane	Rue de Lanery	06/07/1940 - PARIS 1ER
COMPIEGNE	NOBLET Pierre	9, Avenue de la Forêt	04/02/1944 - NEUILLYS/SEINE	HARREAU Thérèse	72, Rue Saint-Lazare	06/07/1931 - BONNEUL EN VALAIS
COMPIEGNE	VIVÉ Emmanuel	113, Rue de Paris	20/09/1971 - ROUEN	HUTIN Gérard	7, Rue du Petit Margry	28/12/1946 - COMPIEGNE
COMPIEGNE	DOCQ Louis Paul	14, Avenue de la Forêt	16/01/1947 - MASNY (59)	SCHRYVE Christian	13, Rue du Président Sorel	28/01/1954 - PARIS 16E
MARGNY LES COMPIEGNE	BENARROS Gérald	496, Avenue Octave Butin	09/05/1981 - TOURS	COULON Jean-Marie	59, Rue des Procureurs	11/02/1948 - COMPIEGNE
LA CROIX SAINT-OUEN	BONTEMPS Philippe	22, Rue Nationale	06 07 22 90 06 philippe.bontemps@wanadoo.fr	MOREL Fabrice	16, Rue des Vencurs	26/10/1960 - THOUROTTE fabrice.morel@cc-amiens.fr
CHOISY-AU-BAC	LAMARCHE Thérèse Marie					
VENETTE	LUÉL Arnaud	145, Rue du Général Koenig	17/06/1979 - COMPIEGNE	LEMONNIER MOREL Sylvie	144, Rue du Cul de Sac	28/06/1969 - NOYON
JAUX	JEANNEROT Michel	135, Rue de la République	20/04/1948 - JAUX			
CLAIROIX				PELLARIN Annette	5a, Rue Germaine Sibien	16/09/1947 - TROYES
LE MEUX				DARDENNES Marcol	16, Rue de la Merlière	30/06/1946

(*) Personnes non domiciliées dans le périmètre communal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

34 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

34 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membres titulaires :

Monsieur RESSONS
Monsieur LEDAY
Monsieur BERTRAND
Monsieur J.N. GUESNIER

Membres suppléants :

Monsieur DESESSART
Mme Sophie SCHWARZ
Monsieur GRANIER
Madame LEGROS

Représentants des associations locales :

- M. GENTIL – Association Royallieu Village
- Mme CAGNARD – Association Générale des Familles de Compiègne (AGEFAC)
- Mme NIAULIN – Association des Familles Rurales de Le Meux
- Monsieur PARMENTIER – Association des Commerçants du Centre Ville
- Monsieur RENARD – Association Pompidou-Université

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants ci-dessus pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

35 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE PERSONNES HANDICAPEES

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

35 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la commission accessibilité aux personnes handicapées.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Eric BERTRAND
Claude DUPRONT
Jean-Noël GUESNIER
Laurent PORTEBOIS
Eric HANEN
Nicolas LEDAY
Marie-Christine LEGROS
Marie-Pierre DEGAGE
Philippe BOUCHER
Robert HARDIVILLIER
Jean-Claude CHIREUX
Jean DESESSART
Evelyne LE CHAPPELLIER
Gérald BENAROSS
Jean-Pierre LEBOEUF
Jean-Claude GRANIER
Bernard DELANNOY
Mme Béatrice MARTIN
Pascal SERET

Représentants des associations d'usagers

Paul GENTIL, Association Royallieu-Village
Christine GUIRAUD, Association Générale des Familles de Compiègne (AGEFAC)
Ghislaine NIAULIN, Association des Familles Rurales
Pascal PARMENTIER, Association des Commerçants du Centre Ville.

Représentants des associations de personnes handicapées

Docteur FAURE, Monsieur COUDRÉ et Docteur LEMAISTRE, Association des Paralysés de France
Monsieur Pierre HOPPELER, Association Fil d'Ariane
Madame Ann O'REILLY, Association Envol de Picardie

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur **HANEN**

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants ci-dessus pour siéger au sein de la commission accessibilité aux personnes handicapées

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

36- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE COMPIEGNE

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

36 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DE COMPIEGNE

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Compiègne.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Membres titulaires :

Jean-Noël GUESNIER
Arielle FRANÇOIS
Jean-Pierre LEBOEUF
Jacqueline LIENARD
Marc-Antoine BREKIESZ
Bernard HELLAL

Membres suppléants :

Béatrice MARTIN
Jean-Claude CHIREUX
Eric BERTRAND
Liliane VEZIER
Sylvie OGER
Sophie SCHWARZ

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEBOEUF,
Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants ci-dessus pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme de Compiègne.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,

Le Président,



Philippe MARINI

Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**37 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

37- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DES GENS DU VOYAGE

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage.

Il est proposé de désigner les représentants suivants :

Membre titulaire :

Bernard HELLAL

Membre suppléant :

Robert HARDIVILLIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur HELLAL,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants ci-dessus pour siéger au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**38 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
ESCOM**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

3.8 DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ESCOM

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein du conseil d'administration de l'ESCOM.

Il est proposé de désigner Madame Arielle FRANÇOIS.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame Arielle FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Arielle FRANÇOIS en qualité de représentant de l'ARC pour siéger au sein de la commission consultative départementale des gens du voyage.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 M A I 2014

ADMINISTRATION

**39 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

39 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES RISQUES NATURELS MAJEURS

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Jean-Noël GUESNIER

Membre suppléant :

Arielle FRANÇOIS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur Jean-Noël GUESNIER,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC ci-dessus pour siéger au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

40 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART)

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

40 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DES TRANSPORTS (GART)

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de l'assemblée générale du groupement des autorités responsables des transports (GART).

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Monsieur Nicolas LEDAY

Membre suppléant :

Monsieur Laurent PORTEBOIS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur LEDAY,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC ci-dessus pour siéger au sein de l'assemblée générale du groupement des autorités responsables des transports (GART).

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

41 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CLUB DES VILLES CYCLABLES

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

41 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CLUB DES VILLES CYCLABLES

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du Club des Villes Cyclables.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Monsieur Philippe TRINCHEZ

Membre suppléant :

Mme Arielle FRANÇOIS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TRINCHEZ,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC ci-dessus pour siéger au sein du Club des Villes Cyclables.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**42 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE
OISE LA VALLEE**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRASNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

42.- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE OISE LA VALLEE

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de l'assemblée générale OISE LA VALLEE.

Il est proposé de procéder à la désignation des membres ci-dessous :

Membres titulaires :

Bernard HELLAL
Eric BERTRAND
Jean DESESSART
Michel FOUBERT

Membres suppléants :

Robert HARDIVILLIER
Marc RESSONS
Jean-Claude GRANIER
Béatrice MARTIN

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC ci-dessus pour siéger au sein de l'assemblée générale OISE LA VALLEE.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

43 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE DE LA FLAQUE A JAUX (AFUL)

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

4.3 · DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION FONCIERE URBAINE LIBRE DE LA FLAQUE A JAUX (AFUL)

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de l'association foncière urbaine libre de la Flaque à Jaux (AFUL).

Il vous est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Robert HARDIVILLIER

Membre suppléant :

Michel JEANNEROT

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur TRINCHEZ,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC ci-dessus pour siéger au sein de l'association foncière urbaine libre de la Flaque à Jaux (AFUL).

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,


Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

44 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE « OISE EST INITIATIVE » - PFIL

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

44 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA PLATEFORME D'INITIATIVE LOCALE « OISE EST INITIATIVE » - PFIL

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein de la Plateforme d'Initiative Locale «Oise Est Initiative » - PFIL.

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

Philippe TRINCHEZ

Membre suppléant :

Jean DESESSART

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC ci-dessus pour siéger au sein de la Plateforme d'Initiative Locale «Oise Est Initiative » - PFIL.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**45 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LYCEE CHARLES DE GAULLE**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

45 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE CHARLES DE GAULLE

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Charles de Gaulle.

Il est proposé les désignations suivantes :

Représentant au Conseil d'Administration (enseignement général)

- Mme Rachida EL AMRANI

Représentant au Conseil d'Administration (enseignement technique)

- Monsieur Jean-Claude GRANIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des représentants de l'ARC ci-dessus pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée Charles de Gaulle.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**46 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARTENAIRES
DIESTER**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

46 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE L'ASSOCIATION PARTENAIRES DIESTER

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein de l'association Partenaires Diester.

Il est proposé de désigner Madame Arielle FRANÇOIS.

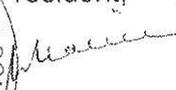
Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur FOUBERT,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Arielle FRANÇOIS, en qualité de représentant de l'ARC, pour siéger au sein de l'association Partenaires Diester.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 M A I 2014

ADMINISTRATION

47 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA – EX CETMEF)

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

47- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CENTRE D'ETUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITE ET L'AMENAGEMENT (CEREMA – EX CETMEF)

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation de représentants de l'ARC pour siéger au sein du Comité d'orientation territorial du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

Il est proposé de désigner les membres suivants :

Membre titulaire :

- M. Michel FOUBERT

Membre suppléant :

- M. Jean Noël GUESNIER

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur GUESNIER,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation des membres ci-dessus, en qualité de représentants de l'ARC, pour siéger au sein du Centre d'Etudes sur les Risques, l'Environnement et l'Aménagement (CEREMA).

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

S E A N C E D U 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**48 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

48 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Il est proposé de désigner Madame Béatrice MARTIN.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Madame MARTIN,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Béatrice MARTIN, en qualité de représentant de l'ARC, pour siéger au sein de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**49 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE –
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

49- DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL COMPIEGNE-NOYON

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon.

Il est proposé de désigner Monsieur Bernard HELLAL.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Monsieur Bernard HELLAL, en qualité de représentant de l'ARC, pour siéger au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Intercommunal Compiègne-Noyon.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,

Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

**50 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SA HLM 60**

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

51 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SA HLM 60

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein du conseil d'administration de la SA HLM 60.

Il est proposé de désigner Madame Anne-Marie VIVÉ.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Madame Anne-Marie VIVÉ, en qualité de représentant permanent de l'ARC, pour siéger au sein du conseil d'administration de la SA HLM 60.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

51 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CONFERENCE SANITAIRE

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

51 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DE LA CONFERENCE SANITAIRE

Suite au scrutin des 23 et 30 mars dernier et à l'installation des nouveaux conseillers communautaires, il apparaît nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant de l'ARC pour siéger au sein de la Conférence Sanitaire.

Il est proposé de désigner Monsieur Bernard HELLAL.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE la désignation de Monsieur Bernard HELLAL, en qualité de représentant permanent de l'ARC, pour siéger au sein de la Conférence Sanitaire.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

52 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EQUIPEMENT

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

52 – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION EQUIPEMENT

Par délibération du conseil d'agglomération du 17 avril 2014, vous avez désigné les membres de la commission Equipement.

Suite au désistement de deux membres de la commission équipement, il vous est proposé de désigner les membres suivants pour siéger au sein de cette commission :

- Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ en remplacement de Monsieur Joël DUPUY de MERY
- Monsieur Christopher CAUVIN en remplacement de Madame Marie-Christine LEGROS

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur MARINI,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les désignations de Messieurs Marc-Antoine BREKIESZ et Christopher CAUVIN en qualité de membre de la commission Equipement.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 21 MAI 2014

ADMINISTRATION

53 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le vingt et un mai deux mille quatorze à 20h45, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne.

Etaient présents :

Philippe MARINI , Eric BERTRAND, Claude DUPRONT, Jean-Noël GUESNIER, Laurent PORTEBOIS, Anne-Marie VIVÉ, Michel FOUBERT, Arielle FRANÇOIS, Eric de VALROGER, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric VERRIER, Sophie SCHWARZ, Nicolas LEDAY, Sylvie OGER-DUGAT, Marie-Pierre DEGAGE, Marc-Antoine BREKIESZ, Philippe TRINCHEZ, Dominique RENARD, Eric HANEN, Françoise TROUSSELLE, Christian TELLIER, Jacqueline LIENARD, Richard VALENTE, Solange DUMAY, Jean-Marc BRANCHE, Philippe BOUCHER, Robert HARDIVILLIER, Jean-Claude CHIREUX, Pascal SERET, Jean DESESSART, Jacqueline FERRADINI, David GUERIN, Evelyne LE CHAPPELLIER, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Marc RESSONS, Rachida EL AMRANI, Yannick LECLERE, Béranger DUMAY, Jean-Pierre LEBOEUF, Jean-Claude GRANIER, Bernard DELANNOY, Sylvie LEMONNIER-MOREL, Béatrice MARTIN,

Etaient absents remplacés par suppléant :

Ont donné pouvoir :

Thérèse-Marie LAMARCHE par Jean-Noël GUESNIER, Marie-Christine LEGROS par Philippe MARINI

Etaient absents excusés :

Emmanuel MARSIGNY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HALLO – Directeur Général des Services de l'Agglomération de la Région de Compiègne
M. LACROIX – Directeur Général des Services Techniques
M. BOUTEILLÉ – Directeur Général Adjoint
M. TRAISNEL – Directeur Général Adjoint
M. ALLIOUX – Directeur par intérim

Monsieur Marc-Antoine BREKIESZ a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation : 13 mai 2014
Date d'affichage : 15 mai 2014

Nombre de membres présents
ou remplacés par un suppléant : 44

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de votants : 46

ADMINISTRATION

53 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

1 - DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE: RECOURS A UN CONTRACTUEL :

Le contrat du directeur du développement et du territoire est arrivé à échéance. Il est nécessaire de pourvoir à un nouveau contrat.

Compte tenu de la nature des tâches qui font appel à des compétences transversales, il vous est proposé d'avoir recours à un contractuel de catégorie A, relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

La personne bénéficiant du contrat sera titulaire d'une formation supérieure de niveau bac + 5.

Le contrat établi, comportera les clauses suivantes :

- durée du contrat : 3 ans à compter du 1^{er} mai 2014
- temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- rémunération établie par référence à l'indice brut 1015/821 majoré du traitement des fonctionnaires.

Les axes d'intervention qui lui seront confiés sont définis ci-dessous :

- définition de la stratégie de développement économique et touristique
- mise en œuvre de la politique de développement économique et touristique
- promotion du territoire
- relations avec l'enseignement supérieur notamment en matière de recherche et innovation
- émergence, montage et évaluation de projets structurants pour le développement du territoire
- relations avec les partenaires du développement territorial
- évolution fonctionnelle des services

2 - CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE

Dans le cadre de la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information, il est nécessaire de renforcer le service notamment en matière de secrétariat et gestion administrative. Dans un premier temps ce poste sera pourvu à temps partiel (50 %).

Il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014 et d'autoriser la signature d'un avenant à la convention de mutualisation.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par Monsieur DESESSART,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 7 mai 2014,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- le recrutement, pour la Direction du Développement du Territoire, d'un agent contractuel de catégorie A, relevant du cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions définies ci-dessus,
- la création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} juin 2014 et la signature d'un avenant à la convention de mutualisation.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son Représentant, à signer l'ensemble des pièces y afférentes.

ADOPTÉ à l'unanimité PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,
Et ont, les membres présents, signé après lecture,

Pour copie conforme,
Le Président,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur-Maire de Compiègne